

BM&A

ERNST & YOUNG et Autres

Parrot

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

BM&A
11, rue de Laborde
75008 Paris
S.A.S. au capital de € 1 200 000
348 461 443 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Parrot

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Parrot,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Parrot relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessus. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Dépréciation des stocks

Risque identifié	Notre réponse
Les stocks de produits finis figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2023 pour un montant brut de M€ 24,8 et un montant net de M€ 19,4.	Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par la direction pour déterminer la provision ramenant le stock à la valeur nette de réalisation. Nous avons : <ul style="list-style-type: none">▶ pris connaissance des procédures mises en place au sein de votre groupe pour identifier les articles dont la valeur de réalisation serait inférieure à leur coût unitaire moyen pondéré ;▶ pris connaissance des procédures et des contrôles mis en place pour identifier les articles détériorés ou présentant des dysfonctionnements ;▶ rapproché la méthodologie de calcul de la provision pour rotation lente avec la méthode définie par votre groupe ;▶ analysé les perspectives d'écoulement estimées par la direction au regard des réalisations historiques et du budget afin d'apprécier la cohérence des montants de dépréciation qui en découlent.
Comme indiqué dans la note 3 des « Règles et Méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés, les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente net estimé pour la période subséquente diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Plus spécifiquement, les produits en fin de vie et les produits retournés et abîmés sont intégralement dépréciés. Les produits en état de vente font quant à eux l'objet d'une dépréciation statistique au cas par cas dite de « rotation lente ».	
Le succès des produits du groupe dépend de la capacité du groupe à proposer des produits innovants en adéquation avec les attentes des clients. En cas d'inadéquation de l'offre du groupe à la demande du marché, il existe un risque que la valeur nette de réalisation de ses produits soit inférieure à leur coût. Une erreur dans l'appréciation de la valeur nette de réalisation des produits conduirait à une erreur dans l'évaluation des provisions pour dépréciation des stocks.	

Nous avons donc considéré ce sujet comme un point clé de l'audit car les prix de vente net estimés pour la période subséquente évoqués ci-dessus et les éventuelles provisions qui en découlent sont par nature dépendants d'hypothèses, estimations ou appréciations du groupe sur le niveau de prix auxquels celui-ci a la capacité d'écouler son stock.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Parrot par votre assemblée générale du 13 juin 2019 pour le cabinet BM&A et du 6 juin 2012 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2023, le cabinet BM&A était dans la cinquième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la douzième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 2 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

BM&A



Marie-Cécile Moinier

ERNST & YOUNG et Autres



Pierre Bourgeois

Parrot

COMPTES CONSOLIDÉS 2023
GROUPE PARROT

1. États financiers consolidés du Groupe Parrot

1.1. Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Note n°	12/31/23	12/31/22
Chiffre d'affaires		64 981	71 949
Coût des ventes		(18 003)	(15 953)
Marge Brute		46 977	55 996
% du chiffre d'affaires		72,3%	77,8%
Frais de recherche & de développement		(45 494)	(43 614)
en % du chiffre d'affaires		-70,0%	-60,6%
Frais commerciaux & marketing		(12 273)	(11 114)
en % du chiffre d'affaires		-18,9%	-15,4%
Frais généraux		(11 753)	(14 749)
en % du chiffre d'affaires		-18,1%	-20,5%
Frais de production & de Qualité		(4 725)	(5 501)
en % du chiffre d'affaires		-7,3%	-7,6%
Résultat opérationnel courant		(27 267)	(18 981)
en % du chiffre d'affaires		-42,0%	-26,4%
Autres produits et charges opérationnels	8	(2 765)	(892)
Résultat opérationnel		(30 033)	(19 874)
en % du chiffre d'affaires		-46,2%	-27,6%
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	9	11	2
Coût de l'endettement financier brut	9	(341)	(504)
Coût de l'endettement financier net	9	(330)	(502)
Autres produits et charges financiers	9	(2 006)	2 137
Résultat financier		(2 336)	1 635
Quote-part du résultat dans les entreprises MEE	17	(485)	(1 049)
Impôt	10	(126)	(435)
Résultat Net		(32 980)	(19 722)
Part du Groupe		(32 483)	(19 517)
en % du chiffre d'affaires		-50,0%	-27,1%
Intérêts ne conférant pas le contrôle		(497)	(205)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires		30 588 159	30 448 409
Résultat net de base par action (en euros)	28	-1,06	-0,64
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué)		30 588 159	30 448 409
Résultat net dilué par action (en euros)	28	-1,06	-0,64

GROUPE PARROT – COMPTES CONSOLIDÉS 2023

1.2. État du résultat global

en milliers d'euros	12/31/23	12/31/22
Résultat net de la période	(32 980)	(19 722)
Réévaluation à la juste valeur des titres non consolidés	3 548	-
Écarts de conversion	328	2 186
Variation des écarts actuariels concernant les engagements envers le personnel	(800)	1 081
Impact de la fiscalité différée	105	(101)
Autres éléments du résultat global	3 181	3 166
- non recyclables ultérieurement en Résultat Net	2 854	980
- recyclables ultérieurement en Résultat Net	328	2 186
Résultat global de la période	(29 799)	(16 556)
Part du Groupe	(29 308)	(16 438)
Intérêts ne conférant pas le contrôle	(491)	(118)

2. État de la situation financière

Actif (en milliers d'euros)	Note n°	31/12/23	31/12/22
Actifs non courants		20 628	18 191
immobilisations incorporelles	12	78	218
Immobilisations corporelles	14	1 730	2 140
Droit d'utilisation	15	8 161	9 931
Participations dans les entreprises mises en équivalence	17	3 526	2 486
Actifs financiers	16	6 643	3 047
Créances de loyers non courantes	15	(0)	0
Impôts différés actifs	19	483	361
Autres actifs non courants	18	7	9
Actifs courants		66 613	102 515
Stocks	20	19 403	14 940
Créances clients	21	5 727	6 417
Créances d'impôts	23	7 361	5 932
Créances diverses	22	6 058	6 643
Créances de loyers courantes	22	0	118
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24	28 063	68 465
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	25	-	2 521
Total Actif		87 241	123 228

GROUPE PARROT – COMPTES CONSOLIDÉS 2023

Capitaux propres et passif (en milliers d'euros)	Note n°	31/12/23	31/12/22
Capitaux propres		55 168	84 017
Capital social	26	4 662	4 641
Primes d'émission et d'apport		331 632	331 653
Réserves hors résultat de la période		(258 395)	(242 593)
Résultat de la période - part du Groupe		(32 483)	(19 517)
Écarts de conversion		9 278	8 868
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Parrot SA		54 694	83 053
Intérêts ne conférant pas le contrôle	29	474	964
Passifs non courants		11 550	12 521
Dettes de loyers non courantes	15	6 442	7 572
Provisions pour retraites et engagements assimilés	30	2 339	1 860
Impôts différés passifs	19	0	0
Autres provisions non courantes	31	126	126
Autres dettes non courantes	33	2 643	2 963
Passifs courants		20 523	26 690
Dettes financières courantes	27	(0)	-
Dettes de loyers courantes	15	1 901	2 608
Provisions courantes	32	3 013	2 176
Dettes fournisseurs	33	5 276	9 174
Dettes d'impôt courant	33	146	84
Autres dettes courantes	33	10 187	12 647
Passifs classés comme détenus en vue de la vente		-	-
Total Capitaux Propres et Passif		87 241	123 228

3. Tableau des flux de trésorerie consolidés

En milliers d'euros	12/31/23	12/31/22
Flux opérationnel		
Résultat de la période	(32 980)	(19 722)
Quote -part du résultat des sociétés mises en équivalence	485	1 049
Amortissements et dépréciations	4 379	4 802
Plus et moins -values de cessions	(3 316)	585
Charges d'impôts	126	435
Coût des paiements fondés sur des actions	1 320	1 258
Autres éléments Non Cash	-	3 058
Coût de l'endettement financier net	330	502
Capacité d'Autofinancement opérationnelle avant coût de l'endettement financier net et impôt	(29 656)	(8 033)
Variation du besoin en fonds de roulement	(11 045)	(11 969)
Impôt payé	(43)	(117)
Trésorerie provenant des activités opérationnelles (A)	(40 744)	(20 120)
Flux d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(774)	(1 872)
Acquisitions d'actifs financiers	(215)	(74)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	2	-
Cessions de filiales nettes de la trésorerie cédée	-	5 761
Cessions de participations dans les entreprises mises en équivalence	-	1 844
Cessions d'actifs financiers	5 523	3 251
Trésorerie utilisée par les opérations d'investissement (B)	4 535	8 909
Flux de financement		
Transactions avec les détenteurs d'intérêts ne confèrent pas le contrôle	(1 555)	(1 337)
Intérêts financiers nets versés	(325)	(502)
Remboursement de dettes financières à court terme (nets)	(2 519)	(3 296)
Encaissements liés aux autres prêts	-	905
Trésorerie utilisée par les opérations de financement (C)	(4 399)	(4 230)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (D = A+B+C)	(40 608)	(15 441)
Incidence de la variation des cours des devises	206	1 064
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	68 465	82 842
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	28 063	68 465

La trésorerie utilisée pour les activités opérationnelles s'élève à 40,7 M€ et reflète les ressources allouées aux opérations, ainsi qu'une baisse du besoin en fonds de roulement. La variation négative du besoin en fonds de roulement provient des éléments suivants :

- une incidence favorable de 2,1 M€ de la variation des créances clients et autres débiteurs. Cette variation combine une baisse du compte clients pour 0,7 M€ ainsi qu'une baisse des créances de TVA pour 0,8 M€ ;
- une incidence négative de 7,1 M€ de la variation des fournisseurs et autres créditeurs. La baisse des dettes fournisseurs pour 3,9 M€ reflète la réduction du volumes de prestataires en R&D ainsi que l'arrêt de la production en Chine, quand la montée en puissance de la génération suivante n'interviendra qu'en 2024. Les dettes sociales et fiscales ont aussi baissé de 2 M€ ;

GROUPE PARROT – COMPTES CONSOLIDÉS 2023

• une incidence négative de 4,6 M€ de la variation des stocks et encours, qui s'explique principalement par l'achat de composants de fabrication destinés à la prochaine génération de drone ainsi que la sécurisation de composants pour l'ANAFI USA. L'activité photogrammétrie a aussi constaté une augmentation de ses stocks de Vidoc, le module GPS permettant d'accroître la précision des prises de mesure par téléphone.

La ligne "autres" correspond à l'élimination de la plus-value de cession de la participation dans la société Sky-hero pour 3,3 M€ du résultat de la période, dont la contrepartie est présentée en flux d'investissement avec un encaissement de trésorerie de 5,5 M€.

La trésorerie dégagée par les opérations d'investissements s'élève à 4,5 M€. Parrot a cédé sa participation dans la société Sky-hero pour un montant encaissé de 5,5 M€ en 2023, ce qui compense les investissements réalisés sur la période qui s'élèvent à 0,9 M€ concernant principalement des équipements industriels et informatiques.

La trésorerie utilisée par les opérations de financement s'élève à 4,4 M€, constituée, pour 2,5 M€ de remboursements de la dette liée aux contrats de location dans le cadre de l'application de la norme IFRS 16, et pour 1,5 M€ d'investissements au capital de deux startups que sont les sociétés Outflier et Fluktor.

Les cessions (i) de filiales, (ii) de participations dans les entreprises mises en équivalences et (iii) d'actifs financiers ainsi que les plus ou moins-values associées à ces opérations sont détaillées en Note 2 - Événements significatifs de la période.

La variation du BFR est décomposée et détaillée en Note 37 - Informations complémentaires au tableau des flux de trésorerie.

GROUPE PARROT – COMPTES CONSOLIDÉS 2023

4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

en milliers d'euros	Capital	Primes d'émission et d'apport	Écarts de conv.	Réserves consolidées Groupe	Total des capitaux propres	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total
Au 31 décembre 2021	4 606	331 683	7 420	(245 350)	98 362	436	98 798
Résultat net de la période	-	-	-	(19 517)	(19 517)	(205)	(19 722)
Autres éléments du résultat global	-	-	1 447	1 632	3 079	87	3 166
Résultat global	-	-	1 447	(17 884)	(16 438)	(118)	(16 556)
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	833	833	-	833
Désactualisation dette financière Pix4D	-	-	-	(1 054)	(1 054)	-	(1 054)
Augmentation de capital de l'entité consolidante	35	(30)	-	-	5	-	5
Augmentation de capital et dilution Pix4D	-	-	-	1 024	1 024	889	1 913
Acquisition complémentaire Pix4D	-	-	-	243	243	(242)	1
Correction d'ouverture IFRS16	-	-	-	67	67	-	67
Écarts de conversion recyclés au compte de résultat	-	-	-	10	10	-	10
Autres	-	-	(1)	1	0	-	0
Au 31 décembre 2022	4 641	331 653	8 868	(262 110)	83 053	964	84 017
Résultat net de la période	-	-	-	(32 483)	(32 483)	(497)	(32 980)
Autres éléments du résultat global	-	-	410	2 765	3 175	6	3 181
Résultat global	-	-	410	(29 718)	(29 308)	(491)	(29 799)
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	554	554	-	554
Désactualisation dette financière Pix4D	-	-	-	488	488	-	488
Augmentation de capital de l'entité consolidante	21	(21)	-	-	-	-	-
Acquisition complémentaire Pix4D	-	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion recyclés au compte de résultat	-	-	-	(79)	(79)	-	(79)
Autres	-	-	-	(14)	(14)	1	(13)
Au 31 décembre 2023	4 662	331 632	9 278	(290 878)	54 694	474	55 168

5. Notes annexes

5.1. Note 1 – La Société

Les états financiers consolidés ci-joints présentent les opérations de la société Parrot SA et de ses filiales (l'ensemble désigné comme "le Groupe").

Parrot conçoit, développe et commercialise une offre complémentaire d'équipements microdrones et de logiciels d'analyses d'images (photogrammétrie) dédiés aux entreprises, grands groupes et organisations gouvernementales.

Parrot SA est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration dont les titres sont admis aux négociations sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext Paris. Son siège social est situé au 174 quai de Jemmapes 75010 Paris, France.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros (K€). Toutes les données financières sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 14 mars 2024. Ils seront soumis pour approbation à l'Assemblée générale du 4 juin 2024.

5.2. Note 2 – Événements significatifs de la période

► Plan stratégique 2023

Pour s'adapter aux cycles de ventes longs, en particulier à destination des institutions gouvernementales, Parrot a déployé un plan stratégique en 3 axes visant à réduire son besoin de trésorerie :

- **Concentration de la roadmap technologique microdrones** sur l'offre dédiée à la Défense & à la Sécurité, le segment le plus porteur. Parrot a tenu compte de la disponibilité et du cycle de vie de son offre pour les industriels (Anafi Ai), estimé à plusieurs années, pour concentrer sa capacité d'innovation sur les microdrones à destination du marché de la Défense & la Sécurité (gamme Anafi USA et futurs produits).

- **Amélioration de l'organisation de l'activité photogrammétrie** qui, après une période d'investissements importants, est dans une phase de transition en faveur des dernières générations de solutions et des équipements complémentaires. Ces solutions compensent progressivement le recul des ventes de produits historiques. Cet ajustement de l'organisation s'est accompagné d'une réduction des ressources qui leur étaient allouées.

- **Arrêt de la production et du sourcing de composants en Chine** afin de répondre pleinement aux enjeux croissants de souveraineté et de cybersécurité. Pour la fabrication de ces microdrones, Parrot a sélectionné un nouvel industriel en Corée du Sud, un pays qui s'est doté depuis de nombreuses années d'une infrastructure industrielle et technologique à la pointe. Cette nouvelle organisation industrielle est venue compléter celle déjà en place aux États-Unis. Parrot a créé une nouvelle entité en Corée du Sud, "Parrot Korea" consolidé par intégration globale à compter du 31 décembre 2023. Cette activité reprend le rôle effectué jusqu'à présent par les équipes de Parrot Shenzhen, à savoir préparer et accompagner la production des drones, en matière de méthode de production, de suivi qualité ou encore gestion logistique des approvisionnements de composants spécifiques. Au 31 décembre 2023, l'entreprise n'avait pas encore de personnel salarié. La contrepartie a été la fermeture de Parrot Shenzhen avec le départ de 25 employés, et un coût de fermeture estimé à 1,4 M€.

L'ensemble de ces actions a fait baisser les effectifs d'approximativement une centaine de personnes sur l'exercice 2023.

► Cession Sky-Hero

Le 29 juin 2023, Parrot Drones S.A.S. a cédé sa participation de 28,6 % dans la société Sky-Hero (participation minoritaire mise en équivalence) à la société américaine AXON.

La société Sky-Hero, dont le siège est au n°12 Allée de la Recherche 1070 Bruxelles (Belgique), développe et commercialise des robots terrestres et aériens destinés principalement aux secteurs de la défense et de

la sécurité. La prise de participation initiales de Parrot Drones dans Sky-Hero avait été conclue fin 2017 et le pacte d'actionnaire en vigueur avait été signé en juillet 2019.

En contrepartie de la cession de ses titres, Parrot a perçu en 2023 un montant d'environ 5,4 M€. Un paiement de 0,5 M€ est différé à 12 mois en contrepartie des garanties données. Le produit de cession enregistré en autres produits opérationnels (cf. "Note 8 Autres et charges et produits opérationnels") s'élève à 3,4 M€.

5.3. Note 3 – Règles et Méthodes comptables

Conformément au règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les états financiers consolidés du Groupe ont été établis selon les principes définis par l'IASB (*International Accounting Standards Board*), tels qu'adoptés par l'Union Européenne. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission européenne :

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A02008R1126-20160101>

Le référentiel international comprend les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les normes IAS (*International Accounting Standards*), ainsi que leurs interprétations SIC (*Standard Interpretations Committee*) et IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

À la clôture de l'exercice, il n'existe pas de différence impactant le Groupe entre le référentiel utilisé et les normes adoptées par l'IASB dont l'application est obligatoire à l'exercice présenté.

Les principes comptables appliqués restent inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent, à l'exception de l'adoption des normes suivantes, appliquées depuis le 1^{er} janvier 2023 :

► Nouvelles normes, amendements de normes, interprétations de normes d'application obligatoire et amendements à des références au cadre conceptuel des normes IFRS au sein de l'Union Européenne applicables à compter du 1^{er} janvier 2023

- Modification d'IFRS 17 : « Première application d'IFRS 17 et IFRS 9 – Information comparative » (*)
- Modification d'IAS 8 : « Définition des estimations comptables »
- Modification d'IAS 1 et de l'*IFRS Practice Statement 2* : « Informations à fournir sur les méthodes comptables »
- Modification d'IAS 12 : « Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction »
- Modification d'IAS 12 « Réforme fiscale internationale –Modèle de règles du Pilier 2 ».

Ces normes, amendements ou interprétations n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés clos au 31 décembre 2023. Pour l'exercice 2023, le Groupe n'a décidé l'application anticipée d'aucune autre norme, interprétation ou amendement.

Les normes, interprétations et amendements publiés d'application obligatoire aux exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2023 pouvant avoir un impact sur les états financiers du Groupe sont les suivants :

- Modifications d'IFRS 16 : « Obligation locative découlant d'une cession-bail »
- Modifications d'IAS 1 :
 - « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants »
 - « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – Report de la date d'entrée en vigueur »
 - « Passifs non courants assortis de clauses restrictives »
- Modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7 : « Accords de financement de fournisseurs » (**)
- Modifications d'IAS 21 « Absence de convertibilité » (**).

(**) Texte non encore adopté par l'Union européenne à date.

5.3.1. Méthodes de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles Parrot SA exerce directement ou indirectement un contrôle sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale. Le contrôle existe lorsque Parrot SA

détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de la Société de manière à obtenir des avantages de ses activités.

Le contrôle est présumé exister si Parrot SA détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des sociétés contrôlées sont inclus dans les états financiers consolidés du Groupe à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les sociétés consolidées par le Groupe ont établi leurs comptes aux 31 décembre 2022 et 2023, selon les règles et méthodes comptables appliquées par le Groupe. Les transactions réalisées entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes, sont éliminés.

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles la Société a une influence notable sur les politiques financière et opérationnelle sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50 % des droits de vote d'une entité. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont comptabilisées initialement au coût. Le Groupe ne contrôle pas d'entités ad hoc.

Conformément à la norme IAS 28 R, les entités sur lesquelles Parrot exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

5.3.2. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction, l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et de passifs à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables à la date de clôture. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Elles concernent principalement la reconnaissance d'impôts différés actifs résultant notamment de pertes fiscales reportables (Note 19 - Impôts différés), l'évaluation des paiements fondés sur des actions (5.3.19 - Paiements fondés sur des actions et 5.26.2 - Plan d'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites), les dettes sur acquisitions d'intérêts minoritaires (Note 33 - Dettes fournisseurs, dette d'impôt courant, autres dettes courantes et non courantes), les provisions pour retours commerciaux et garantie de marge (Note 33 - Dettes fournisseurs, dette d'impôt courant, autres dettes courantes et non courantes), les dépréciations de stocks (Note 20 - Stocks) et les provisions courantes et non courantes (5.3.21 - Provisions), les provisions pour indemnités de départ à la retraite (5.3.20 - Avantages du personnel et Note 30 - Provisions pour retraites et engagements assimilés), ainsi que les durées de contrat de location et les taux d'actualisation qui déterminent la valeur de la dette de loyer (5.3.7 Locations).

5.3.3. Méthodes de conversion

► Transactions libellées en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées en produits ou en charges à moins qu'elles ne proviennent d'opérations de financement intragroupe à long terme pouvant être considérées comme des opérations en capital : sont dans ce cas inscrites en capitaux propres dans les écarts de conversion.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont enregistrés et conservés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

► États financiers libellés en devises

Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en euros qui est la monnaie de présentation du Groupe.

Les actifs et les passifs des sociétés intégrées au périmètre et exprimés en devises étrangères, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture, à l'exception de la situation nette qui est conservée à sa valeur historique. Les produits et les charges de ces sociétés, sont convertis en euros en utilisant un cours moyen de la période. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global en "réserves de conversion".

Les taux de conversion des principales devises utilisées dans le Groupe sur les exercices 2023 et 2022 sont les suivants :

Taux de clôture	31/12/23	31/12/22	Taux moyen	31/12/23	31/12/22
Dollar australien	0,615	0,637	Dollar australien	0,614	0,659
Franc suisse	1,080	1,016	Franc suisse	1,029	0,995
Yuan	0,127	0,136	Yuan	0,131	0,141
Euro	1,000	1,000	Euro	1,000	1,000
Livre Sterling	1,151	1,127	Livre Sterling	1,150	1,173
Dollar de Hong Kong	0,116	0,120	Dollar de Hong Kong	0,118	0,121
Yen	0,006	0,007	Yen	0,007	0,007
Won	0,001	na.	Won	0,001	na.
Leu Roumain	0,201	0,202	Leu Roumain	0,202	0,203
Dollar US	0,905	0,938	Dollar US	0,925	0,950

5.3.4. Compte de résultat

Afin de mieux appréhender les particularités de son activité, le Groupe présente un compte de résultat par fonction, faisant ressortir les éléments suivants : le coût des ventes (charges directement rattachées aux produits vendus), les frais de recherche et développement (l'entreprise n'immobilise pas les frais de recherche et développement), les frais commerciaux, les frais généraux et les frais de production et qualité (coûts de fonctionnement des départements dédiés à la gestion des approvisionnements et de la qualité qui incluent essentiellement les salaires des effectifs concernés). Les frais de fonctionnement des locaux (loyers, électricité...) sont quant à eux répartis au prorata des effectifs aux principaux départements (R&D, frais de production & qualité...).

L'ensemble de ces quatre postes représente avec le coût des ventes, les charges opérationnelles qui, déduites du chiffre d'affaires, permettent d'obtenir le résultat opérationnel courant, principal indicateur de performance de l'activité du Groupe.

Afin de fournir une information plus complète, ces charges opérationnelles sont analysées par nature dans la Note 7 "Charges opérationnelles par nature" de la présente annexe.

Les autres produits et charges opérationnels non courants sont inclus dans le résultat opérationnel. Ils comprennent les produits et charges significatifs considérés comme non récurrents comme les plus ou moins-values sur cession de sociétés consolidées ou d'activités, les charges de restructuration approuvées par la direction et ayant fait l'objet d'une communication externe, les charges concernant des litiges de nature exceptionnelle, les frais relatifs aux regroupements d'entreprises, les dépréciations d'actifs et d'écart d'acquisition, et la réévaluation à la juste valeur de la participation précédemment détenue par le Groupe dans l'entreprise acquise lors d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, considéré comme non récurrent.

Le résultat net est alors obtenu en prenant en compte les éléments suivants :

- Le coût de l'endettement financier net, qui comprend les intérêts sur dettes financières calculées sur la base du taux d'intérêt effectif, la charge d'intérêt liée à la dette de loyer constatée par l'application de la norme IFRS 16, diminués des produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie,

- Les autres produits et charges financiers, qui comprennent les gains et les pertes de change,
- La charge d'impôt courant et différé.

5.3.5. Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, l'information présentée est calculée selon les principes suivants :

- Résultat de base par action : le résultat de la période (part du Groupe) est rapporté au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période après déduction des actions propres détenues au cours de la période. Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation est une moyenne annuelle pondérée ajustée du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période et calculée en fonction de la date d'émission des actions au cours de l'exercice ;
- Résultat dilué par action : le résultat de la période (part du Groupe) ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, pris en compte pour le calcul du résultat de base par action, sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives : options de souscription d'actions et actions gratuites (cf. Note 26.2 – "Plans d'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites").

Le résultat de base par action et le résultat dilué par action sont identiques lorsque le résultat net du Groupe est négatif.

5.3.6. Chiffre d'affaires

L'entreprise s'appuie principalement sur un réseau de distributeurs pour déployer la commercialisation des produits dans de nombreux pays, et dans une proportion plus faible, commercialise les produits ou logiciels à l'utilisateur final via des plateformes en ligne détenues en propre.

Les produits provenant de la vente de biens ou de services sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque le contrôle du bien a été transféré à l'acheteur.

Le chiffre d'affaires est reconnu lors de la vente des produits aux distributeurs qui sont considérés des clients finaux au sens de la norme IFRS 15. Le transfert de contrôle est caractérisé par le fait que les distributeurs obtiennent le droit de diriger l'utilisation des biens et d'en obtenir les avantages économiques essentiels. Lors du transfert des biens aux distributeurs, Parrot ne peut plus rediriger les biens vendus vers un autre distributeur pour une vente à un autre client (distributeur ou clients finaux) ou d'autres transactions (opérations marketing, dons, tests, etc.).

Plus spécifiquement :

- Les distributeurs sont responsables de la relation commerciale et de la qualité des produits vendus vis-à-vis du client final. Il convient de noter que Parrot a des obligations vis-à-vis des distributeurs. Parrot garantit ainsi ses produits contre tous vices cachés et défaut de conformité. Ces obligations font l'objet, le cas échéant de provisions conformément à IAS 37,
- Les distributeurs sont responsables de l'écoulement des produits auprès des utilisateurs finaux par la définition, la mise en place et le financement d'actions marketing et la détermination d'une offre, dont le prix est une composante,
- Les distributeurs supportent les risques liés à la possession des stocks, comme les dommages matériels ou l'obsolescence,
- Les distributeurs gèrent le risque de non-paiement.

Aucun produit n'est comptabilisé lorsqu'il y a une incertitude significative quant à la recouvrabilité de la contrepartie due, aux coûts encourus ou à encourir associés à la vente ou au retour possible des marchandises en cas de droit d'annulation de l'achat.

Pour homogénéiser les stratégies commerciales parmi les distributeurs, et au sein des différents pays, Parrot recommande des niveaux de prix. Les distributeurs peuvent cependant déterminer des offres commerciales qui leur sont propres, ce qui inclut la composante prix.

Le chiffre d'affaires réalisé avec les distributeurs est reconnu net des remises pour volume et référencement. Les charges marketing, qui ne correspondent pas à des services distincts au sens de la norme IFRS 15 fournis par le distributeur à Parrot, ont été présentées en diminution du chiffre d'affaires.

5.3.7. Locations

Le Groupe Parrot applique la norme IFRS 16 "Contrats de location" depuis le 1^{er} janvier 2019.

Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16 "Contrats de location", sont comptabilisés au bilan, ce qui se traduit par la constatation :

- D'une dette au titre de l'obligation de paiement ;
- D'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat.

Le Groupe a choisi d'utiliser les deux exemptions de capitalisation proposées par la norme sur les contrats suivants :

- Contrats ayant une durée inférieure à douze mois ;
- Contrats de location de biens ayant une valeur à neuf individuelle inférieure à 5 000 euros.

► Évaluation de la dette de loyer

À la prise d'effet du contrat, la dette de location est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette sont :

- Les loyers fixes (y compris les loyers fixes en substance, c'est-à-dire que même s'ils contiennent une variabilité dans la forme, ils sont en substance inévitables) ;
- Les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat ;
- Les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle ;
- Les pénalités à verser en cas d'exercice d'une option de résiliation ou de non renouvellement du contrat, si la durée du contrat a été déterminée en faisant l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

La durée de location correspond à la période non résiliable de chaque contrat sauf si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer les options de renouvellement prévues contractuellement ou de résiliation.

En l'absence de taux implicite facilement déterminable, le taux d'actualisation à retenir s'assimile au taux d'intérêt que le preneur aurait à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires à l'acquisition de l'actif sous-jacent au contrat de location, et ce, dans un environnement économique similaire.

Le taux d'endettement marginal est le taux correspondant à la durée résiduelle des contrats.

L'évolution de la dette liée au contrat de location est la suivante :

- Elle est augmentée à hauteur des charges d'intérêts déterminées par application du taux d'actualisation à la dette, à l'ouverture de la période ;
- Et diminuée du montant des paiements effectués.

La charge d'intérêts de la période ainsi que les paiements variables, non pris en compte lors de l'évaluation initiale de la dette, et encourus au cours de la période considérée, sont comptabilisés en charges.

Par ailleurs, la dette peut être ré-estimée dans les situations suivantes :

- Révision de la durée de location ;
- Modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option ;
- Réévaluation relative aux garanties de valeur résiduelle ;
- Révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers lorsque l'ajustement des loyers a lieu.

► Évaluation du droit d'utilisation des actifs

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend :

- Le montant initial de la dette auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur ;
- Le cas échéant, les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat. Il s'agit des coûts marginaux qui n'auraient pas été engagés si le contrat n'avait pas été conclu ;
- Les coûts estimés de remise en état et de démantèlement du bien loué selon les termes du contrat. À la date de comptabilisation initiale du droit d'utilisation, le preneur ajoute à ces coûts, le montant actualisé de la dépense de remise en état et/ou de démantèlement en contrepartie d'un passif ou d'une provision de restitution.

Le droit d'utilisation est amorti sur la durée d'utilité des actifs sous-jacents correspondant à la durée du contrat de location.

► Cas des contrats de nature immobilière

Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des contrats immobiliers afin de les analyser au regard des critères définissant une location selon la norme IFRS 16.

Sur la base des analyses, le Groupe a identifié des contrats de location au sens de la norme pour les espaces loués dans plusieurs logements de travailleurs, les locations de bâtiments propres à l'activité commerciale et les locations de bâtiments de bureaux.

La durée de location correspond à la période non résiliable sauf si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer des options de renouvellement ou de résiliation. Les loyers retenus pour le calcul sont pris en compte hors taxe foncière prise en charge par le preneur et hors TVA (y compris, le cas échéant, TVA non déductible).

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer le droit d'utilisation et la dette de loyer est le taux marginal d'endettement à long terme tel que déterminé par le Groupe à la date de première application, soit 1,45 % pour les contrats d'une maturité restante de <5 ans, 1,55 % pour les contrats d'une maturité restante de 6 ans et 1,65 % pour ceux dont la maturité est supérieure à 6 ans. Ces taux ont été rééstimés pour les cas de modifications de contrats ou de nouveaux baux. Les taux suivants ont été retenus au cours de l'exercice 2023 :

- 3,78 % pour les filiales françaises (Parrot Drones SAS, Parrot SA) ;
- 3,45 % pour la filiale de Hong Kong (Parrot Asia Pacific) ;
- 5,80 % pour les filiales américaines (Parrot Inc, Pix4D Inc) ;
- 1,50 % pour la filiale suisse (Pix4D SA).

Le taux d'endettement moyen pondéré est de 2,19 %.

► Cas des autres types d'actifs

Les autres actifs concernés correspondent à de l'équipement informatique.

En tant que bailleur, le Groupe classe ses contrats de location en tant que contrats de location simple ou de location-financement. Un contrat de sous-location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents au droit d'utilisation sous-jacent et, à défaut, en tant que contrat de location simple. Pour les contrats de location-financement, le Groupe comptabilise en tant que créance financière le montant de l'investissement net et décomptabilise l'actif de droit d'utilisation du contrat lié. Toute différence entre le droit d'utilisation et l'investissement net dans le contrat de sous-location est comptabilisée en résultat. La dette de loyer du contrat principal est maintenue au passif. Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple si les critères de classification (décris ci-dessus) ne sont pas remplis. Pour les contrats de location simple, la contrepartie du contrat est comptabilisée dans les produits sur une base linéaire sur la durée du bail.

Au 31 décembre 2023, le Groupe ne dispose plus de contrats de location faisant l'objet d'une sous-location à des tiers. La différence entre le droit d'utilisation et l'investissement net dans ces contrats a été constatée en capitaux à l'ouverture de l'exercice.

5.3.8. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend les intérêts à payer sur les emprunts – calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les charges d'intérêts déterminées par application du taux d'actualisation à la dette de loyers constatée par l'application de la norme IFRS16, moins les intérêts à recevoir sur les placements et les produits provenant des autres dividendes.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

5.3.9. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est (i) le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et (ii) tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

Impôt différé : cf. Note 19 - Impôts différés.

La CVAE (Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises) est comptabilisée en impôt sur le résultat.

Le Crédit Impôt Recherche est comptabilisé en diminution des frais de recherche et développement, ou en moins des Frais de développement immobilisés.

5.3.10. Informations sectorielles

Conformément à IFRS 8, les informations sont fondées sur le reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel, Henri Seydoux, Président-directeur général du Groupe, pour décider de l'affectation des ressources et évaluer la performance des secteurs opérationnels.

Depuis 2022, notamment pour refléter l'évolution de ses activités, le Groupe présente deux secteurs opérationnels : l'activité microdrones et l'activité photogrammétrie. Pour permettre une réconciliation des éléments présentés avec les comptes consolidés, la Société de tête, Parrot S.A., les activités annexes et les activités non stratégiques sont intégrées à la présentation (cf. Note 5 - Informations sectorielles).

5.3.11. Immobilisations incorporelles

► Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe :

- Les actifs acquis et passifs assumés de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur ;
- Le prix d'acquisition est la somme des justes valeurs des actifs transférés et des passifs assumés par l'acquéreur à la date d'acquisition et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur. Le prix d'acquisition comprend les compléments éventuels du prix évalués et comptabilisés à leur juste valeur, à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition résultant d'un regroupement d'entreprises est égal à la différence entre :

- Le prix d'acquisition augmenté de la juste valeur des intérêts minoritaires et la juste valeur des actifs nets acquis (méthode dite du "goodwill" complet) ;
- Le prix d'acquisition du regroupement et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis (méthode dite du "goodwill" partiel).

L'évaluation initiale du prix d'acquisition et des justes valeurs des actifs acquis et passifs assumés est finalisée dans les douze mois suivant la date de l'acquisition et tout ajustement est comptabilisé sous forme de correction rétroactive de l'écart d'acquisition. Au-delà de cette période de douze mois, tout ajustement est enregistré directement au compte de résultat.

Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges, à mesure qu'ils sont engagés.

Lors de chaque regroupement d'entreprises, le Groupe peut opter pour une comptabilisation de la fraction d'intérêts non acquise :

- soit à sa juste valeur à la date d'acquisition avec, en conséquence, la comptabilisation d'un écart d'acquisition sur cette fraction non acquise (méthode dite du "goodwill" complet),
- soit sur la base de sa quote-part dans l'actif net identifiable de l'acquise évalué à la juste valeur, ce qui conduit à ne reconnaître que l'écart d'acquisition attribuable aux propriétaires de la maison-mère (méthode dite du "goodwill" partiel).

Dans le cas d'une prise de contrôle réalisée par acquisitions successives, la quote-part d'intérêts antérieurement détenue par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur à la date de prise de contrôle et tout profit ou perte en résultant est comptabilisé dans le compte de résultat.

L'écart d'acquisition est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. L'écart d'acquisition est affecté à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation (cf. "Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles"). S'agissant des entreprises associées et des co-entreprises, comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, la valeur comptable de l'écart d'acquisition est incluse dans la valeur comptable de la participation dans l'entreprise associée ou co-entreprise.

► Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou un modèle en vue de la fabrication de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si le Groupe peut démontrer qu'elle remplit simultanément, la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement, la volonté d'achever l'immobilisation incorporelle, la capacité d'utiliser ou de vendre cette immobilisation incorporelle, la capacité à générer des avantages économiques futurs, la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Depuis 2017, Parrot comptabilise les dépenses de développement en charges. L'activité commerciale constatée ces dernières années, comme en 2023, ne permet pas d'équilibrer les comptes de l'entreprise.

► Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, les logiciels et droits d'usage acquis en pleine propriété sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement sur leur durée d'utilité. Les durées d'utilité sont de 1 à 10 ans.

5.3.12. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût historique amorti, diminué des pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les dépenses ultérieures (dépenses de remplacement et dépenses de mise en conformité) sont immobilisées et amorties sur la durée d'utilité restante de l'immobilisation à laquelle elles se rattachent. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. Il est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle.

Les immobilisations sont amorties selon leur durée d'utilité, comme suit :

- Agencements et aménagements : 3 à 10 ans
- Installations techniques : 10 ans
- Matériel et outillage industriel : 2 à 3 ans
- Matériel bureautique et informatique : 3 ans
- Matériel de transport : 3 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité attendues sont revues à chaque clôture.

Les plus ou moins-values de cession résultent de la différence entre le prix de vente et la valeur nette comptable des éléments d'actif cédés.

5.3.13. Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Pour rappel, Parrot a déprécié l'écart d'acquisition de 29,1 M€ à la clôture du troisième trimestre 2018.

L'application de la norme IFRS 16 depuis le 1^{er} janvier 2019 implique de constater des droits d'utilisation des contrats de location, principalement des baux immobiliers, à l'actif du bilan. Ces droits sont réévalués une fois par an afin d'actualiser l'actif intangible qui en découle.

5.3.14. Impôts différés

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan pour tenir compte du décalage temporel entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable. Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés en compte de résultat ou en capitaux propres, est respectivement enregistré en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les impôts différés sont comptabilisés respectivement en compte de résultat ou en capitaux propres au cours de l'exercice, selon qu'ils se rapportent à des éléments eux-mêmes enregistrés en compte de résultat ou en capitaux propres.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés, permettant à l'actif d'impôt différé d'être utilisé. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture, de sorte que celle-ci sera réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs impôts différés. Inversement, une telle réduction sera reprise dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si les filiales ont le droit de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale et simultanément.

5.3.15. Stocks

Le groupe Parrot détient des stocks de produits finis et des stocks de composants. Parmi les produits finis, le Groupe distingue trois catégories, en fonction de leur cycle de vie : produits en état de vente, produits en fin de vie (références qui ne sont plus produites) et produits retournés et abîmés.

Conformément à IAS 2, les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation :

- Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré et comprend les coûts d'acquisition des stocks et les coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.
- La valeur nette de réalisation est le prix de vente net estimé pour la période subséquente diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Plus spécifiquement, les produits en fin de vie et les produits retournés et abîmés sont intégralement dépréciés.

Les produits en état de vente font quant à eux l'objet d'une dépréciation statistique au cas par cas dite de rotation lente (*slow moving*).

5.3.16. Instruments financiers non dérivés

► Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale puis au coût amorti diminué des pertes attendues. Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'il existe une indication objective qu'une partie des sommes dues ne sera pas recouvrée conformément aux dispositions contractuelles, et non de manière statistique.

Une partie des ventes du Groupe est couverte par une police d'assurance-crédit-clients, ce qui permet de réduire le risque de non-recouvrement.

► Fournisseurs et autres créditeurs

L'ensemble de ces dettes est enregistré initialement à la juste valeur puis au coût amorti. Après leur comptabilisation initiale, le groupe Parrot évalue au coût amorti tous les passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transactions.

► Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue. Ils comprennent également les OPCVM répondant à la définition d'IAS 7. Les OPCVM ne répondant pas à la définition de trésorerie et équivalents de trésorerie sont classés en autres actifs financiers courants.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

► Couverture de trésorerie et couverture de taux

Le Groupe n'a pas utilisé d'instruments financiers dans la cadre de sa gestion de trésorerie, ni pour la couverture des effets de changes.

► Engagements de rachats d'actions

Lorsque les actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée bénéficient d'une option leur permettant d'exiger le rachat de leurs titres par Parrot, l'engagement de Parrot est reconnu comme une dette fournisseur d'immobilisations au bilan (autres dettes non courantes), pour un montant égal à la valeur actualisée du prix d'exercice estimé de l'option de vente. Le taux d'actualisation retenu est le coût marginal d'endettement de Parrot. La dette est initialement comptabilisée en contrepartie d'une réduction des capitaux propres consolidés, d'abord à concurrence du montant des intérêts minoritaires dans la filiale, puis, pour le solde, par réduction des capitaux propres part du Groupe. Les effets des changements ultérieurs d'estimation du prix d'exercice (lorsqu'il est variable) ainsi que les effets de la désactualisation de la dette sont comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe.

5.3.17. Dette financière nette

La notion de dette financière nette utilisée par le Groupe correspond au cumul des dettes financières courantes incluant les découverts bancaires et les dettes financières non courantes diminué des autres actifs financiers courants, de la trésorerie et équivalents de trésorerie. Cet indicateur intègre aussi l'impact du retraitement IFRS 16 des contrats de location.

5.3.18. Actions propres

Les titres de la Société détenus par elle-même ou par des entités consolidées sont portés en diminution des capitaux propres consolidés, pour leur coût d'acquisition. Inversement, le résultat de la cession éventuelle des actions propres est imputé directement en capitaux propres pour l'effet net d'impôt. La plus ou moins-value ainsi réalisée n'affecte donc pas le résultat de l'exercice.

Le groupe Parrot ne possède pas en 2023 de titres auto-détenus.

5.3.19. Paiements fondés sur des actions

Des options de souscriptions d'actions ou des actions gratuites ("AGA") peuvent être accordées à un certain nombre de salariés du Groupe. Les options de souscription donnent droit de souscrire à des actions Parrot SA pendant un délai de deux ans à un prix d'exercice fixe déterminé lors de leur attribution. Conformément à IFRS 2, les actions gratuites et les options de souscription constituent un complément de rémunération payé par le Groupe aux bénéficiaires.

Les options et actions gratuites font l'objet d'une évaluation correspondant à la juste valeur de l'avantage accordé au salarié à la date d'octroi. Conformément aux préconisations de la norme IFRS 2.10 et .11, la charge à comptabiliser au titre d'un plan d'AGA est égale à :

- (i) à la juste valeur des actions octroyées à la date d'attribution
- (ii) multipliée par le nombre probable d'actions que l'on s'attend à remettre aux bénéficiaires qui seront présents à la date d'acquisition des actions.

En outre, la charge comptabilisée tient également compte des hypothèses de rotation de l'effectif bénéficiant de l'attribution d'options. La charge évaluée est comptabilisée en charges de personnel au compte de résultat, charge étalée sur la période d'acquisition des droits de l'option ou de l'action gratuite, en contrepartie des capitaux propres.

Dans le cadre de la présentation du compte de résultat par fonction, les charges de personnel correspondantes, sont réparties selon les fonctions des salariés concernés.

5.3.20. Avantages du personnel

► Régime de retraite

Le Groupe est soumis au régime de retraite à cotisations et à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies font l'objet de versements par les salariés et par les sociétés du Groupe auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraite. Les obligations du Groupe se limitent au paiement de ces cotisations qui sont donc enregistrées en compte de résultat dès qu'elles sont encourues.

Le Groupe est soumis à des régimes de retraite à prestations définies, notamment pour les indemnités de fin de carrière versées aux salariés français, mais aussi le régime de prévoyance couvrant les salariés de l'entreprise basés en Suisse pour la retraite, le décès et le handicap.

Le Groupe applique la norme IAS 19 révisée. Les écarts actuariels relatifs aux plans de retraite à prestations définies sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Conformément à la position de l'IFRIC, validée par l'IASB fin mai 2021, pour les régimes post-emploi, avec condition de présence et dépendant de l'ancienneté, les services rendus ne sont désormais reconnus que sur les dernières années de carrière qui octroient des droits aux salariés au moment de son départ.

5.3.21. Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

► Provisions garanties

Une provision a pour objet de couvrir les charges futures liées à l'actionnement de la "garantie produits" sur les produits professionnels vendus par Parrot. Elle est calculée de manière statistique sur la base des informations réelles de l'entreprise communiquée par les départements dédiés.

Ainsi pour chaque famille de produit, sont calculés :

- Un taux de retour ;
- Un taux d'échange ;
- Un coût de réparation ou de remplacement unitaire.

► Autres provisions

Provision engagements fournisseurs : provision dont l'objet est de couvrir le risque de perte de valeur des produits commandés aux fournisseurs en raison des perspectives de ventes ou des décisions des arrêts de production de certains produits. Les provisions pour engagements fournisseurs sont calculées sur la base de risques identifiés et quantifiés par fournisseur et par ligne de produit.

Les provisions engagements fournisseurs quantifient les engagements pris par Parrot auprès des sous-traitants relatifs aux risques suivants :

- Stocks de composants de production en excès (achetés par le sous-traitant au nom de Parrot),
- Stocks de composants de production obsolètes, obsolescence intervenant lors de changement de spécifications ou lors de l'obsolescence de produits finis eux-mêmes.

► Provisions prud'homales

Une provision est estimée au cas par cas sur la base d'une analyse des dossiers avec l'aide des avocats chargés du suivi.

► Litiges et réclamations

Des provisions pour litiges et réclamations sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation en cours liée à des actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations résultant d'événements antérieurs qui sont en instance, qu'il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation et qu'une estimation fiable de ce montant peut être faite.

5.3.22. Continuité d'exploitation

Compte tenu des projections des flux de trésorerie futurs du Groupe sur la base des opérations courantes et prenant en compte une période de douze mois à partir de la date de clôture, au 31 décembre 2023 Parrot dispose de la trésorerie suffisante pour assurer la continuité de son exploitation.

5.4. Note 4 – Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe Parrot comprend 20 sociétés dont 16 sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale (IG) et 3 selon la méthode de la mise en équivalence.

Les variations de périmètre qui ont eu lieu sur l'exercice sont les suivantes :

- Parrot Iberia SL : société liquidée selon une procédure à l'amiable le 12 janvier 2023
- Sky-Hero (MEE) : participation cédée le 29 juin 2023
- Airinov SAS : société liquidée selon une procédure à l'amiable (clôture des opérations le 29 septembre 2023 et radiation du RCS le 19 octobre 2023) ;
- Fluktor GmbH : société mise en équivalence à compter du 31 décembre 2023 ;
- Parrot Korea : société consolidée par intégration globale à compter du 31 décembre 2023.

GROUPE PARROT – COMPTES CONSOLIDÉS 2023

► Acquisitions de participations modifiant le contrôle

Néant.

► Liste des sociétés consolidées par intégration globale et des sociétés mises en équivalence

Dénomination	Adresse	Pays	31/12/23 % intérêt	31/12/23 Méth d'intégration	31/12/22 % intérêt	31/12/22 Méth d'intégration
SOCIÉTÉ MÈRE						
Parrot SA	174 quai de Jemmapes 75010 Paris	France				
SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE						
Parrot GmbH	Maximilianstraße 27 80539 München	Allemagne	100,00%	IG	100,00%	IG
Parrot Anz Ltd Limited	68-72 York street South Melbourne Victoria 3205	Australie	100,00%	IG	100,00%	IG
Parrot Trading Shenzhen Ltd (filiale de Parrot Asia Pacific Ltd)	2401 Xinhua Insurance Bdg 171 Mintian Road FuTian CBD Futian Qu Shenzhen Shi Guangdong Sheng 518048	Chine	100,00%	IG	100,00%	IG
Parrot Iberia SL	Calle Orense 81-7 Madrid 28020	Espagne	0,00%	HG	100,00%	IG
Parrot Inc	10107 Division Drive Raleigh North Carolina	États-Unis	100,00%	IG	100,00%	IG
Pix4D Inc (filiale de Pix4D)	1615 Platte Street 3rd Floor Denver CO 80202	États-Unis	95,00%	IG	95,00%	IG
Airinov SAS	174 quai de Jemmapes 75010 Paris	France	0,00%	HG	99,30%	IG
Parrot Drones SAS	174 quai de Jemmapes 75010 Paris	France	100,00%	IG	100,00%	IG
Parrot Asia Pacific Ltd	708-9 7-F Wharf T&T Centre 7 Canton Road Tsim Sha Tsui Kowloon Hong-Kong	Hong Kong	100,00%	IG	100,00%	IG
Parrot Italia Srl	Via Giuseppe Revere 16 20123 Milano	Italie	100,00%	IG	100,00%	IG
Parrot UK Ltd	Park View One Central Boulevard Blythe Valley Business Park Solihull B90 8BG Birmingham	Royaume-Uni	100,00%	IG	100,00%	IG
Parrot Korea Ltd	16 Teheran-ro 78-gil Gangnam-gu Seoul 06194	Corée du sud	100,00%	IG	0,00%	HG
Pix4D SA	Route de Renens 24 1008 Prilly	Suisse	95,15%	IG	95,15%	IG
Pix4D Co (filiale de Pix4D)	H10 Shibuya Jinnan 906 1-5-6 Jinnan Shibuya-ku 150-0041 Tokyo Japan	Japon	95,15%	IG	95,15%	IG
Pix4D GmbH (filiale de Pix4D)	Alte Jakobstraße 85-86 (Neue Grünstraße 17 18) 10179 Berlin	Allemagne	95,15%	IG	95,15%	IG
Pix4D Shanghai (filiale de Pix4D)	Room D01 F12 Ganghui Office No.3 Hongqiao Road Xuhui District Shanghai	Chine	95,15%	IG	95,15%	IG

GROUPE PARROT – COMPTES CONSOLIDÉS 2023

Pix4D Espagne (filiale de Pix4D)	Paseo de la Castellana 77 28046 Madrid	Espagne	95,15%	IG	95,15%	IG
Pix4D Roumanie (filiale de Pix4D)	Bucureşti Sectorul 1, Piaţa Charles de Gaulle, Nr. 15, BIROU 309-312, Etaj 3	Roumanie	95,15%	IG	95,15%	IG
SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE						
Iconem	6 rue Jules Chaplain 75006 Paris	France	41,79%	MEE	41,79%	MEE
Outflier SAS	18 place des Vosges 75004 Paris	France	35,04%	MEE	27,80%	MEE
Sky-Hero	Place Willy Devezon 4 boîte 3 7903 Leuze-en-Hainaut	Belgique	0,00%	HG	28,60%	MEE
Fluktor GmbH	Chausseestraße 120A 10115 Berlin	Allemagne	37,89%	MEE	0,00%	HG

Pour accompagner l'industrialisation d'une nouvelle génération de produits, Parrot Drones a immatriculé en Corée du Sud en 2023 une nouvelle société, nommément Parrot Korea, détenue à 100%.

5.5. Note 5 – Informations sectorielles

L'information sectorielle reflète la vue du principal décideur opérationnel ("PDO") (Président-directeur général) et est établie sur la base du reporting interne. Les éléments du reporting interne sont préparés en conformité avec les principes comptables suivis par le Groupe.

Deux secteurs opérationnels sont présentés : l'activité microdrones et l'activité photogrammétrie. Pour permettre une réconciliation des éléments présentés avec les comptes consolidés, la Société de tête, Parrot S.A. est intégrée à la revue.

La performance par secteur est analysée par le PDO sur la base du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant. Les actifs et passifs ne sont pas présentés spécifiquement au PDO. Seule la situation de trésorerie du Groupe fait l'objet d'un suivi régulier par le PDO.

► Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2023

en milliers d'euros	Microdrones ⁽¹⁾	Photogrammétrie ⁽¹⁾	Autres ⁽²⁾	Total
Chiffre d'affaires	33 256	31 762	(37)	64 981
Résultat opérationnel courant	(17 379)	(6 429)	(3 459)	(27 267)

⁽¹⁾ Cf. chapitres 5.1. "Principales activités" et 5.2. "Principaux marchés"

⁽²⁾ Parrot S.A. et activités annexes ou non stratégiques.

► Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2022

en milliers d'euros	Microdrones	Photogrammétrie	Autres ⁽¹⁾	Total
Chiffre d'affaires	39 270	32 672	7	71 949
Résultat opérationnel courant	(10 653)	(3 998)	(4 330)	(18 981)

⁽¹⁾ Parrot S.A. et activités annexes ou non stratégiques.

5.6. Note 6 - Analyse des ventes

► Analyse des ventes du Groupe par zones géographiques

En dehors des ventes de licences de photogrammétrie effectuées via une plateforme e-commerce propre au Groupe, l'essentiel de la commercialisation des produits Parrot s'appuie sur un réseau de distributeurs spécialisés et limités par zone géographique. Cette organisation favorise la couverture d'un plus grand nombre de pays avec le support client approprié.

GROUPE PARROT – COMPTES CONSOLIDÉS 2023

Analyse par principaux contributeurs (en milliers d'euros)	31/12/23	31/12/22
États-Unis	23 478	26 297
Pays Nordiques	8 369	3 963
France	6 749	9 455
Royaume-Uni	5 685	12 323
Japon	3 848	3 480
Allemagne	2 141	1 359
Canada	2 020	1 637
Europe de l'Est	1 985	1 698
Australie Nouvelle-Zélande	1 889	1 344
Amérique Latine	1 546	1 872
Top 10	57 710	63 428
Autres	7 271	8 521
Total	64 981	71 949

5.7. Note 7 – Charges opérationnelles par nature

en milliers d'euros	31/12/23	31/12/22
Consommation de matières premières et marchandises, et achats de sous-traitance	(14 333)	(17 474)
Autres charges externes	(16 456)	(19 838)
Charges de personnel	(54 591)	(54 492)
Impôts et taxes	(939)	(1 081)
Dotations aux amortissements	(3 917)	(4 095)
Dotations et reprises aux dépréciations et provisions	(2 518)	(541)
Production stockée et immobilisée	884	7 727
Autres produits et charges d'exploitation	(379)	(1 135)
Total des charges opérationnelles	(92 248)	(90 930)

Le CIR 2023 pour 3 891 K€ (contre 2 746 K€ en 2022) est comptabilisé en diminution des charges opérationnelles.

Les charges de personnel s'analysent de la manière suivante :

en milliers d'euros	31/12/23	31/12/22
Traitements et salaires	(41 620)	(40 595)
Charges sociales	(11 306)	(10 851)
Participation des salariés et intéressement	(345)	(1 789)
Paiement en actions	(1 320)	(1 258)
Total des charges de personnel	(54 591)	(54 492)

GROUPE PARROT – COMPTES CONSOLIDÉS 2023

5.8. Note 8 – Autres charges et produits opérationnels

en milliers d'euros	31/12/23	31/12/22
Produit de cession Sky-Hero	3 407	-
Réorganisation	(6 361)	-
Engagements fournisseurs Anafi 2018	109	-
Liquidation Parrot Iberia	(83)	-
Prescription commerciale	-	3 084
PSE 2017	-	(13)
Restructuration 2018	-	(1)
Opérations de cessions de Sensefly SA, Sensefly Inc et Micasense	-	(4 423)
Opérations de cessions de Planck	-	86
Opérations de cessions de Chouette	-	181
Autres	162	192
Autres produits et charges opérationnels	(2 765)	(892)

Pour rappel, en 2022 :

- suite à la résolution de la cession des sociétés Sensefly SA, Sensefly Inc et Micasense pour (4,4) M€ : Parrot a décidé d'opter pour un paiement anticipé des sommes restant dues avec comme contrepartie l'abandon d'une partie de la créance s'élevant à (3,6) M€, complété par la moins-value de cession des titres AgEagle Aerial Systems pour (0,8) M€ ;
- la prescription commerciale pour une dette de 3,1 M€ arrivée à échéance.

Au 31 décembre 2023, les autres produits et charges opérationnels s'élèvent à (2,8) M€ et se composent principalement des éléments suivants :

- charge exceptionnelle de 6,3 M€ induite par la Réorganisation tient compte de la Rupture Conventionnelle Collective chez Parrot Drones et Parrot SA, pour 3,4 M€, et du plan de licenciement collectif de Pix4D (réglementation suisse), pour 1,5 M€, tous deux déclenchés en juin. Le solde concerne la fermeture de Parrot Shenzhen enclenchée fin mai ;
- produit de cession de 3,4 M€ issu de la cession de la société Sky-Hero au groupe Axon en juin 2023 ;
- reprise d'un reliquat de provision sur engagement fournisseurs Anafi constituée en 2018 pour 0,1 M€.

5.9. Note 9 – Résultat financier

en milliers d'euros	31/12/23	31/12/22
Coût de l'endettement financier brut	(341)	(504)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	11	2
Coût de l'endettement financier net	(330)	(502)
Gains de change	3 217	3 049
Pertes de change	(5 562)	(2 197)
Autres charges financières	(19)	(2 077)
Autres produits financiers	358	3 362
Autres produits et charges financières	(2 006)	2 137
Total	(2 336)	1 635

Le coût de la cession du CIR est comptabilisé en coût de l'endettement financier net et s'élève à 0,2 M€ en 2023. Cette cession s'est faite sans recours.

GROUPE PARROT – COMPTES CONSOLIDÉS 2023

Les autres produits financiers s'établissent à 0,4 M€ en 2023 (contre 3,4 M€ en 2022) et correspondent essentiellement à des intérêts bancaires créditeurs. La variation enregistrée par rapport à 2022 est principalement liée à :

- l'abandon de créance de la part de la Bpifrance en 2022 à hauteur de 0,5 M€ dans le cadre du projet FELIN (Futur Equipement LTE Intégré avec virtualisation);
- et à l'abandon de créance de compte courant réalisé par Parrot Drones SAS en 2022 au profit de la société Airinov SAS à hauteur de 2,6 M€ (en produit chez Airinov SAS et en charges chez Parrot Drones SAS, justifiant ainsi la variation des autres charges financière).

5.10. Note 10 – Impôts

► Analyse de la charge d'impôts

en milliers d'euros	31/12/23	31/12/22
Impôts courants	(89)	(344)
Impôts différés	(38)	(90)
Total	(126)	(435)

La charge d'impôts courants de l'exercice 2023 comprend notamment la CVAE pour 14 K€.

► Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective

en milliers d'euros	31/12/23	31/12/22
Résultat de la période	(32 980)	(19 722)
Résultat net des sociétés mises en équivalence	485	1 049
Charges d'impôts	126	435
- dont CVAE	19	19
Résultat avant impôt	(32 369)	(18 238)
Taux d'impôt	25,00%	25,00%
Charge d'impôt théorique	(8 092)	(4 560)
Rapprochement :		
Différences permanentes	262	(24)
Différence de taux d'impôts	(35)	194
Déficits fiscaux non activés	9 799	3 701
Activation de déficits reportables antérieurs	(105)	(47)
Crédit d'impôt recherche	(973)	(687)
Abandons de créances	-	1 502
Variations de périmètre	(752)	(170)
Autres	23	524
Charge réelle d'impôt	126	435

5.11. Note 11 – Écarts d'acquisition

En 2018, le goodwill concernait une UGT unique, l'UGT Drones. Depuis cet exercice, le goodwill est totalement déprécié. Sa valeur brute au 31 décembre 2023 s'élève à 4 652 K€.

5.12. Note 12 – Immobilisations incorporelles

► Répartition des immobilisations incorporelles au 31 décembre 2023

en milliers d'euros	31/12/22	Augment.	Diminut.	Écarts de conv. et reclass.	31/12/23
Valeurs brutes					
Frais de développement	-	-	-	-	-
Brevets et marques	6 665	-	-	356	7 020
Logiciels	1 169	-	-	-	1 169
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
Autres actifs incorporels	8	-	-	0	8
Total	7 841	-	-	356	8 197
Amortissements / Dépréciations					
Frais de développement	(0)	-	-	-	(0)
Brevets et marques	(6 587)	(78)	-	(356)	(7 020)
Logiciels	(1 037)	(62)	-	0	(1 099)
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
Autres actifs incorporels	0	-	-	-	(0)
Total	(7 624)	(140)	-	(356)	(8 119)
Valeurs nettes comptables					
Frais de développement	(0)	-	-	-	(0)
Brevets et marques	78	(78)	-	0	0
Logiciels	132	(62)	-	0	70
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
Autres actifs incorporels	8	-	-	0	8
Total	218	(140)	-	0	78

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées en charges opérationnelles.

Les frais de R&D ne sont plus activés au regard des critères d'IAS 38.

► Répartition des immobilisations incorporelles au 31 décembre 2022

en milliers d'euros	31/12/21	Augment.	Diminut.	Écarts de conv. et reclass.	31/12/22
Valeurs brutes					
Frais de développement	11 407	-	(11 407)	-	-
Brevets et marques	9 232	-	(2 830)	263	6 665
Logiciels	1 773	3	(748)	141	1 169
Immobilisations en cours	58	92	-	(149)	-
Autres actifs incorporels	8	-	-	(0)	8
Total	22 478	95	(14 985)	254	7 841
Amortissements / Dépréciations					
Frais de développement	(11 407)	-	11 407	-	(0)
Brevets et marques	(9 013)	(141)	2 830	(263)	(6 587)
Logiciels	(1 727)	(67)	748	8	(1 037)
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
Autres actifs incorporels	(0)	-	-	-	0

GROUPE PARROT – COMPTES CONSOLIDÉS 2023

Total	(22 147)	(208)	14 985		(254)	(7 624)
Valeurs nettes comptables						
Frais de développement	(0)	-	-		-	(0)
Brevets et marques	219	(141)	-		0	78
Logiciels	46	(63)	-		149	132
Immobilisations en cours	58	92	-		(149)	-
Autres actifs incorporels	8	-	-		(0)	8
Total	331	(113)	-		0	218

En 2022, le Groupe avait poursuivi son travail de revue des immobilisations incorporelles de Parrot SA et Parrot Drones SAS. Celui-ci avait engendré la mise au rebut de licences et de logiciels non utilisés pour une valeur de 3,6 M€. Les immobilisations concernées étaient totalement amorties.

5.13. Note 13 – Transactions entre actionnaires

Néant.

5.14. Note 14 – Immobilisations corporelles

► Répartition des immobilisations corporelles au 31 décembre 2023

en milliers d'euros	31/12/22	Augment.	Diminut.	Var. de périmètre.	Écarts de conv. et reclass.	31/12/23
Valeurs brutes						
Constructions	1 292	28	-	-	83	1 402
Matériel et outillage	8 534	240	(6)	-	(125)	8 643
Autres immobilisations corporelles	11 731	506	(139)	-	108	12 207
Total	21 556	774	(145)	-	66	22 252
Amortissements & dépréciations						
Constructions	(1 191)	(91)	-	-	(80)	(1 362)
Matériel et outillage	(8 082)	(336)	6	-	122	(8 291)
Autres immobilisations corporelles	(10 144)	(785)	132	-	(73)	(10 870)
Total	(19 416)	(1 213)	138	-	(31)	(20 522)
Valeurs nettes comptables						
Constructions	101	(64)	-	-	3	41
Matériel et outillage	452	(96)	(0)	-	(3)	352
Autres immobilisations corporelles	1 588	(279)	(7)	-	35	1 337
Total	2 140	(439)	(7)	-	35	1 730

En 2023, la hausse des immobilisations en valeur brute correspond essentiellement à l'acquisition de matériel et outillage pour Parrot Drones SAS (0,2 M€) et de matériel informatique pour Pix4D SA (0,3 M€).

GROUPE PARROT – COMPTES CONSOLIDÉS 2023

► Répartition des immobilisations corporelles au 31 décembre 2022

en milliers d'euros	31/12/21	Augment.	Diminut.	Var. de périmètre.	Écarts de conv. et reclass.	31/12/22
Valeurs brutes						
Constructions	980	13	-	-	299	1 292
Matériel et outillage	11 450	307	(3 557)	-	333	8 534
Autres immobilisations corporelles	10 565	1 458	(255)	-	26	11 731
Total	22 994	1 778	(3 812)	-	659	21 556
Amortissements & dépréciations						
Constructions	(794)	(105)	-	-	(292)	(1 191)
Matériel et outillage	(10 545)	(807)	3 554	-	(285)	(8 082)
Autres immobilisations corporelles	(9 836)	(622)	255	-	(3)	(10 144)
Total	(21 175)	(1 534)	3 809	-	(580)	(19 416)
Valeurs nettes comptables						
Constructions	186	(92)	-	-	7	101
Matériel et outillage	905	(499)	(3)	-	49	452
Autres immobilisations corporelles	729	836	-	-	23	1 588
Total	1 820	244	(3)	-	79	2 140

En 2022, le Groupe avait poursuivi son travail de revue des immobilisations corporelles. Celui-ci avait engendré des mises au rebut pour un montant de 3,6 M€, correspondant principalement à des matériels et outillages de production, totalement amortis.

L'augmentation des autres immobilisations corporelles correspondait principalement à l'acquisition de matériel informatique des entités Pix4D SA et Parrot Drones SAS pour respectivement 0,9 M€ et 0,2 M€.

5.15. Note 15 – Droits d'utilisation : impacts IFRS 16

► Principaux impacts à l'ouverture

	IFRS 16 31/12/2022	Impacts IFRS 16	IFRS 16 31/12/2023
Actif	10 048	-1 888	8 161
Actifs non courants	9 931	-1 770	8 161
- Dont droits d'utilisation	9 931	-1 770	8 161
- Dont créances de loyers	-0	0	0
Actifs courants	118	-118	0
- Dont créances de loyers	118	-118	0
Passif	10 048	-1 888	8 161
Capitaux propres	-132	-50	-182
Passifs non courants	7 572	-1 130	6 442
- Dont dettes de loyers	7 572	-1 130	6 442
Passifs courants	2 608	-707	1 901
- Dont dettes de loyers	2 608	-707	1 901

GROUPE PARROT – COMPTES CONSOLIDÉS 2023

► Principaux impacts, incluant les impacts sur le compte de résultat à la date du 31 décembre 2023

IFRS 16 53	Total
La dotation aux amortissements pour les actifs au titre du droit d'utilisation	-2 564
La charge et le produit d'intérêts sur les obligations locatives	-204
La charge relative aux paiements de loyers variables non pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative	0
Les entrées d'actifs au titre des droits d'utilisation	719
La valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation à la date de la présente note	8 161
Le passif de loyers actualisés amorti à la date de la présente note	6 442
L'impact au compte de résultat lié à l'annulation des loyers comptabilisés entre le début de l'exercice et la date de la présente note (nets des loyers encaissés au titre des sous-locations)	2 716

► Variation du droit d'utilisation au 31 décembre 2023 par rapport à l'ouverture

	31/12/22	Entrées d'actifs	Dotations aux amortissements	Sorties d'actifs	Reclassement	Écarts de conv.	31/12/23
Droit d'utilisation	9 931	719	-2 564	-207	0	282	8 161

Dans le tableau ci-dessus, les entrées d'actifs correspondent aux nouveaux contrats conclus sur la période et aux avenants aux contrats en cours pour 0,7 M€. Ceux-ci concernent des prolongations de la durée de location pour des baux de nature immobilière des entités Parrot Drones SAS, Parrot SA et Pix4D SA. La sortie d'actif pour 0,2 M€ correspond à une réorganisation des locaux au sein de Parrot Drones SAS.

5.16. Note 16 – Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont constitués des éléments suivants :

en milliers d'euros	31/12/22	Augment.	Diminut.	31/12/23
Titres non consolidés	2 170	3 548	(10)	5 708
Autres créances rattachées à des participat.	0	-	-	0
Dépôts de garantie	878	102	(45)	935
Total	3 047	3 650	(54)	6 643

► Titres non consolidés

Ils correspondent aux titres de participation de sociétés non consolidées sur lesquelles le Groupe n'exerce ni influence notable ni contrôle. Les titres de participations sont essentiellement constitués de titres dans des sociétés de l'activité Drones.

Au 31 décembre 2023, ce sont des actifs financiers tous évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global selon l'option offerte par IFRS 9.

Les variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisées directement en capitaux propres et elles sont considérées comme non recyclables par le compte de résultat. Ces actifs ne font l'objet d'aucune dépréciation.

en milliers d'euros	31/12/22	Augment.	Diminut.	31/12/23
Titres non consolidés	2 170	3 548	(10)	5 708
Total	2 170	3 548	(10)	5 708

Parrot Drones SAS détient Dendra Systems (ex BioCarbon Engineering) à hauteur de 6,43 % (*fully diluted*) pour un montant de 5,7 M€. Le Groupe a retenu l'option offerte par IFRS 9 de réévaluation des titres à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (JV par OCI), soit une augmentation de

GROUPE PARROT – COMPTES CONSOLIDÉS 2023

la valorisation de 3,5 M€ au 31 décembre 2023. En l'absence d'influence notable, cette société n'est pas mise en équivalence dans les comptes du Groupe.

► Autres créances rattachées aux titres de participations et dépôts de garantie

Les "Autres créances rattachées aux titres de participations" sont constituées des avances du Groupe à des sociétés non consolidées. Ces actifs financiers ainsi que les dépôts de garantie sont des actifs financiers évalués au coût amorti, diminué des pertes de valeur. Les produits d'intérêts, les profits et pertes de change et dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les profits et pertes résultants de la décomptabilisation sont enregistrés en résultat.

► Évolution des actifs financiers

en milliers d'euros	31/12/22	Augment.	Diminut.	31/12/23
Valeurs brutes				
Autres créances rattachées à des participations	0	-	-	0
Dépôts de garantie	878	102	(45)	935
Total	878	102	(45)	935
Dépréciations				
Autres créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Dépôts de garantie	-	-	-	-
Total	-	-	-	-
Valeurs nettes comptables				
Autres créances rattachées à des participations	0	-	-	0
Dépôts de garantie	878	102	(45)	935
Total	878	102	(45)	935

5.17. Note 17 – Entreprises mises en équivalence

La situation financière ainsi que la valeur des titres de participations dans les entreprises mises en équivalence ("EMeE") au 31 décembre 2023 se présentent comme suit :

en milliers d'euros	% du capital détenu	Chiffre d'affaires	Capitaux propres	Résultat des mises en équivalence
Iconem	41,79%	2 733	(354)	9
Fluktor GMBH	37,89%	-	192	(200)
Outflier	35,04%	28	1 961	(317)
Sky-Hero	28,57%	2 327	-	23
Total	-	-	-	(485)

en milliers d'euros	31/12/22	Entrée de périmètre	Résultat	Augmentat° de capital	Sortie de périmètre	Reclassement	Écart de conv.	31/12/23
Iconem	523	-	9	-	-	(14)	-	518
Outflier	1 963	-	(317)	1 000	-	-	-	2 645
Fluktor GMBH ⁽¹⁾	-	-	(200)	540	-	10	13	363
Sky-Hero	-	-	23	-	(23)	-	-	-
Total	2 486	-	(485)	1 540	(23)	(5)	13	3 526

⁽¹⁾ Fluktor GmbH : 10 K€ de titres non consolidés reclassés en titres mis en équivalence (entrée de périmètre).

GROUPE PARROT – COMPTES CONSOLIDÉS 2023

Les principales variations de l'exercice concernent les augmentations de capital des sociétés Outflier pour 1,0 M€ et Fluktor pour 0,5 M€.

en milliers d'euros	31/12/23	31/12/22
Valeur comptable des EMeE au 1^{er} janvier	2 486	5 565
Augmentation de capital Fluktor	540	-
Entrée en mise équivalence de Fluktor	10	-
Augmentation de capital Outflier	1 000	-
Entrée en mise équivalence de Outflier	-	2 000
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	(485)	(1 049)
Écart de conversion	13	(92)
Sortie de périmètre Planck	-	(1 417)
Autres ⁽¹⁾	(38)	(2 521)
Valeur comptable des EMeE à la clôture	3 526	2 486

⁽¹⁾ correspond en 2022 au reclassement des titres de la société Sky-Hero détenus par le groupe Parrot en actif destiné à être cédé (IFRS 5).

5.18. Note 18 – Autres actifs non courants

en milliers d'euros	31/12/23	31/12/22
Autres actifs non courants	7	9
Total	7	9

Les autres créances non courantes présentent un solde non significatif à la clôture de l'exercice et n'appellent pas à de commentaire particulier.

5.19. Note 19 – Impôts différés

► Variation des impôts différés actifs

en milliers d'euros	31/12/23	31/12/22
Au 1^{er} janvier	361	790
Produit (charge) de l'exercice	(43)	(94)
Impact réserves	165	(335)
À la clôture	483	361

Constatant une difficulté à prévoir avec fiabilité un plan d'activité pour les prochaines années, l'entreprise ne constate pas d'impôts différés actifs sur les déficits reportables.

► Variation des impôts différés passifs

en milliers d'euros	31/12/23	31/12/22
Au 1^{er} janvier	-	242
Produit (charge) de l'exercice	(5)	(4)
Impact réserves	5	(237)
À la clôture	0	0

GROUPE PARROT – COMPTES CONSOLIDÉS 2023

► Détail des impôts différés actifs et passifs, par nature

en milliers d'euros	Actifs		Passifs		Net	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Immobilisations incorporelles	-	-	29	30	(29)	(30)
Stocks	460	619	63	44	397	574
Compensation impôts différés actifs/passifs	(90)	(104)	(90)	(104)	-	-
IFRS 16	31	24	-	-	31	24
Autres actifs	912	933	-	-	912	933
Provisions :	456	377	39	76	416	301
<i>dont pensions</i>	421	342	-	-	421	342
<i>dont autres provisions</i>	35	35	39	76	(5)	(41)
Autres passifs	6	-	(41)	(46)	48	46
Limitation des impôts différés actifs	(1 292)	(1 488)	-	-	(1 292)	(1 488)
Actifs (Passifs) d'impôts différés nets	483	361	0	0	483	361

Les principaux déficits non activés s'élèvent à 348 M€ pour le Groupe d'intégration fiscale, à 38,8 M€ pour Parrot Drones, à 76,1 M\$ pour Parrot Inc et à 9,7 MCHF pour Pix4D et ses filiales.

5.20. Note 20 – Stocks

Au 31 décembre 2023, la valeur nette des stocks s'articule principalement autour :

- de produits finis pour 6,4 M€ (composés majoritairement de drones Anafi AI et Anafi USA (activité microdrones) et de matériels Vidoc pour Pix4D catch (activité photogrammétrie),
- et pour le reliquat, de composants destinés à la production des différentes gammes de drones.

Le niveau des stocks à la clôture de l'exercice reflète la stratégie mise en place par le Groupe en 2021 visant à sécuriser ses capacités de production à moyen terme.

en milliers d'euros	31/12/22	Variations	Reclass. et écarts de change	31/12/23
Valeurs brutes	19 159	5 807	(132)	24 834
Dépréciations	(4 219)	(1 247)	36	(5 430)
Stocks, valeur nette	14 940	4 560	(96)	19 403

5.21. Note 21 – Créances clients

en milliers d'euros	31/12/23	31/12/22
Clients	5 863	6 638
Dépréciation des clients	(136)	(221)
Total	5 727	6 417

Le Groupe reste vigilant sur le suivi et le dénouement de ses créances commerciales, qui diminuent en 2023. Par ailleurs, le Groupe a souscrit à une police d'assurance auprès de la COFACE (cf. Note 34 - Instruments financiers). Les créances du Groupe ne portent pas intérêt et sont, en général, payables entre 30 et 60 jours après émission de la facture.

GROUPE PARROT – COMPTES CONSOLIDÉS 2023

5.22. Note 22 – Créances diverses

en milliers d'euros	31/12/23	31/12/22
Créances de TVA	982	1 775
Charges constatées d'avance	1 163	1 343
Débiteurs divers	2 073	1 714
Créances de loyers courantes	0	118
Avances et acomptes versés	1 663	1 756
Créances sociales	177	55
Total	6 058	6 761

Les créances de TVA correspondent à de la TVA déductible sur achats, essentiellement en France. La variation enregistrée à la clôture pour (0,8) M€ est principalement liée à :

- la diminution, en fin d'exercice, des frais relatifs aux prestataires externes ayant entraîné une diminution mécanique de la TVA déductible (0,2 M€),
- l'augmentation de la TVA à payer en fin d'exercice vs. N-1 (crédit de TVA) pour 0,6 M€.

La variation du poste débiteurs divers correspond principalement à la créance de cession des titres Sky-Hero.

Conformément à IFRS 9, la Société ne comptabilise plus les créances dont les droits contractuels aux flux de trésorerie ont été transférés, de même que substantiellement tous les risques et avantages attachés à ces créances.

5.23. Note 23 – Créances d'impôts

en milliers d'euros	31/12/23	31/12/22
Créances d'impôts	7 361	5 932
Total	7 361	5 932

Les créances d'impôts correspondent principalement au crédit d'impôt recherche à hauteur de 3,9 M€ pour l'exercice 2023, ainsi que de la partie non financée des crédits d'impôt recherche des années : 2022 pour 2 746 K€, 2021 pour 177 K€ et 2020 pour 517 K€.

Par ailleurs, Parrot SA a cédé et déconsolidé, au titre de l'exercice 2023, sa créance détenue sur l'État français au titre du crédit d'impôt recherche 2021 à hauteur de 1,6 M€. La trésorerie reçue s'élève à 1,4 M€. Le coût de cette cession comptabilisée en coût de l'endettement financier net s'élève à 0,2 M€. Cette cession s'est faite sans recours.

La quote-part non financée du crédit d'impôt recherche de l'année 2019 pour 0,8 M€ a été perçu par Parrot SA en janvier 2023.

5.24. Note 24 – Trésorerie financière nette

Au 31 décembre 2023, la trésorerie financière nette, incluant la dette liée aux contrats de location, s'élève à 19 720 K€.

La trésorerie et équivalents de trésorerie s'élève à 28 063 K€, en baisse de 40 403 K€ par rapport à la clôture de l'exercice précédent.

Les dettes financières courantes et non courantes y compris les dettes de location s'élèvent à 8 343 K€ à fin décembre 2023 (cf. Note 27 – Dettes financières).

GROUPE PARROT – COMPTES CONSOLIDÉS 2023

5.25. Note 25 – Actifs et passifs destinés à être cédés

Au 31 décembre 2022, le Groupe a identifié un actif disponible pour une cession immédiate dans son état actuel et dont la cession est hautement probable (IFRS §§5.6 et .7). Les actifs et passifs correspondants ont été isolés sur des lignes dédiées des états financiers au titre de l'exercice 2022.

Ces actifs sont présentés séparément des autres actifs ou groupe d'actifs, sur la ligne "actifs destinés à être cédés" du bilan consolidé et sont évalués au plus bas de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts relatifs à la cession. Les passifs du groupe d'actifs détenus en vue d'être cédés sont présentés sur la ligne "Passifs liés aux actifs détenus en vue d'être cédés" du passif du bilan consolidé.

5.26. Note 26 – Capitaux propres

5.26.1. Capital social

Au 31 décembre 2023, le capital est composé de 30 588 159 actions ordinaires, entièrement libérées et représentant un capital social de 4 662 K€. Le nombre d'actions en circulation a évolué comme suit :

	31/12/22	Émissions	Réductions	31/12/23
Nombre de titres	30 448 409	139 750		30 588 159
Valeur nominale arrondie	0,15 €	0,15 €		0,15 €
Capital social (en euros)	4 640 975	21 298		4 662 273

5.26.2. Plan d'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites

► Options de souscription d'actions (SO)

Au cours de l'exercice, le Groupe Parrot n'a pas mis en place de plan d'attribution d'options de souscription d'actions.

► Attributions d'actions gratuites (AGA)

Date et nature du plan	Durée	AGA existantes au 31/12/2022	AGA attribuées au cours de la période	AGA livrées sur la période	AGA annulées ou rendues caduques	AGA existantes au 31/12/2023
CA 17/03/21 : AGA	2 ans	22 000		(22 000)		-
CA 17/11/21 : AGA	2 ans	255 500		(117 750)	(137 750)	-
CA 27/07/22 : AGA	2 ans	295 000			(165 000)	130 000
CA 27/07/23 : AGA	2 ans		303 600		(11 000)	292 600
Total		572 500	303 600	(139 750)	(313 750)	422 600

Pour l'ensemble des plans, le nombre des actions gratuites a évolué comme suit :

En quantité d'AGA	2023	2022
Nombre d'AGA au 1^{er} janvier	572 500	585 500
AGA attribuées durant l'exercice	303 600	300 000
AGA livrées durant l'exercice	(139 750)	(229 240)
AGA annulées à échéances durant la période	(313 750)	(83 760)
Nombre d'AGA à la clôture	422 600	572 500

► Caractéristiques des plans d'actions gratuites de 2023

Date du CA	Date d'attribution	Nombre initial	Début d'acquisition	Période d'acquisition	Date d'acquisition
7/27/23	7/27/23	303 600	7/27/23	2 ans	7/29/25

► Conditions d'attributions des actions gratuites en 2023

Le 27 juillet 2023, le Conseil d'administration a validé la proposition, les termes et les conditions du Règlement de Plan de rémunération et de motivation soumis par le Comité des rémunérations et des nominations. Toutes les actions attribuées gratuitement sont soumises à une condition de présence et à une condition de performance, selon une répartition 50/50. La condition de performance est fixée à l'atteinte d'un certain niveau de chiffre d'affaires sur l'exercice 2024, par rapport à 2023.

► Incidence sur les états financiers

La charge reconnue au titre des attributions d'options et d'actions gratuites s'élève à 554 K€ en 2023 (contre 1 060 K€ en 2022).

5.26.3. Actions propres

L'Assemblée Générale des actionnaires du 14 juin 2023 a autorisé un programme de rachat d'actions (12^{ème} résolution). Les actions rachetées peuvent être utilisées en vue de :

- la poursuite du contrat de liquidité,
- l'allocation d'options d'achat d'actions et /ou d'actions gratuites aux salariés ou aux mandataires sociaux du Groupe Parrot,
- la réduction du capital de la Société.

Par ailleurs, la 14^{ème} résolution de ladite Assemblée Générale a autorisé le Conseil d'administration pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, à procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, conformément aux dispositions légales en vigueur et notamment celles des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, au profit du personnel salarié du Groupe, dans la limite de 1% du capital de la Société à la date de l'Assemblée Générale. Le 31 mars 2023 pour 22 000 nouvelles actions et le 17 novembre 2023 pour 117 750 nouvelles actions ont ainsi été émises par voie d'augmentation de capital et immédiatement livrées aux salariés éligibles.

► Contrat de liquidité

La Société n'a pas souscrit de contrat de liquidité depuis la résiliation du contrat de liquidité au 30 juin 2019.

► Dividendes

Aucune distribution de dividende n'est prévue concernant l'exercice 2023 (soit 0 euro et 0 euro par action).

5.27. Note 27 – Dettes financières

en milliers d'euros	31/12/23	31/12/22
Dettes de loyers	6 442	7 572
Emprunts et dettes financières divers	0	(0)
Dettes financières non courantes (long terme)	6 442	7 572
Dettes de loyers	1 901	2 608
Dettes financières courantes (court terme)	1 901	2 608
Total des dettes financières	8 343	10 181

GROUPE PARROT – COMPTES CONSOLIDÉS 2023

► Variation des passifs issus des activités de financement

en milliers d'euros	31/12/22	Flux de trésorerie		Variations non-monétaires					31/12/23
		Encaiss ^t liés aux nvx emprunts	Rembour ^t de dettes fin.	Effet de change	Nvx contrats IFRS 16	Sorties contrats IFRS 16	Reclass.	Autres Variat ^o	
Passifs non courants									
Dettes de loyers	7 572			277	683		(2 090)		6 442
Emprunts et dettes financières divers	(0)								(0)
Dettes financières non courantes (long terme)	7 572			277	683		(2 090)		6 441
Passifs courants									
Dettes de loyers	2 608		(2 512)	9	36	(214)	2 090	(116)	1 901
Emprunts et dettes financières divers	-						-		-
Dettes financières courantes (court terme)	2 608		(2 512)	9	36	(214)	2 090	(116)	1 901
Dettes financières	10 180		(2 512)	286	719	(214)	-	(116)	8 342

5.28. Note 28 – Résultat par action

► Résultat de base par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, diminué le cas échéant des actions propres. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires est une moyenne annuelle calculée en fonction de la date d'émission ou de rachat des actions au cours de la période.

En euros	31/12/23	31/12/22
Résultat net part du Groupe (en euros)	(32 482 982)	(19 516 834)
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	30 588 159	30 448 409
Résultat net de base par action des activités poursuivies (en euros)	-1,06 €	-0,64 €

► Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action tient compte des instruments dilutifs en circulation à la clôture de la période. Compte tenu du résultat négatif en 2023, il n'a pas été tenu compte des instruments potentiellement dilutifs existants dans le calcul du résultat dilué par action.

En euros	31/12/23	31/12/22
Résultat net part du Groupe utilisé pour la détermination du résultat dilué par action	(32 482 982)	(19 516 834)
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation retenu pour la détermination du résultat net dilué par action	30 588 159	30 448 409
Résultat net dilué par action (en euros)	-1,06 €	-0,64 €

GROUPE PARROT – COMPTES CONSOLIDÉS 2023

5.29. Note 29 – Intérêts ne conférant pas le contrôle

Au 31 décembre 2023, le Groupe détient une participation majoritaire à hauteur de 95,15% dans la société Pix4D SA, intégrée globalement.

Les intérêts non détenus par le Groupe (4,85%) représentent 474 K€ au 31 décembre 2023.

5.30. Note 30 – Provisions pour retraites et engagements assimilés

► Introduction

Les avantages du personnel sont principalement constitués des engagements de retraite concernant les sociétés Parrot Drones, Parrot SA, et Pix4D SA.

Le Groupe est soumis à des régimes de retraite à prestations définies pour les indemnités de fin de carrière versées aux salariés. Ces régimes ne font l'objet d'aucun financement par le Groupe.

Conformément à la position de l'IFRIC, validée par l'IASB fin mai 2021, pour les régimes post-emploi, avec condition de présence et dépendant de l'ancienneté, les services rendus ne sont désormais reconnus que sur les dernières années de carrière qui octroient des droits aux salariés au moment de son départ.

En 2023, les hypothèses d'âge et modes de départs à la retraite ont été mis à jour conformément à la loi 2023-270 du 14 avril 2023 portant sur la réforme des retraites, sans que cela n'ait d'impact significatif pour le Groupe.

5.30.1. Provisions

► Information financière

Les avantages complémentaires relatifs aux salariés sont principalement constitués des provisions pour indemnités de départ à la retraite (PIDR). Au 31 décembre 2023, la provision se compose principalement de :

- 419 K€ de PIDR chez Parrot Drones SAS ;
- 139 K€ de PIDR chez Parrot SA ;
- 1 781 K€ de PIDR chez Pix4D SA.

en milliers d'euros	31/12/22	Dotations	Reprises	Reclass.	Autres éléments du résultat global	Écarts de conv.	31/12/23
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	1 860	25	(447)	800		101	2 339
Total des provisions pour retraites et engagements assimilés	1 860	25	(447)	800		101	2 339

(Charge) / Produit de l'exercice	2023	2022
Coût net des services	(666)	(1 237)
Intérêt net sur passif / actif	(39)	(11)
Modification de régime au cours de l'exercice	2	-
Effets de Réduction / Liquidation	183	-
(Charge) / Produit de l'exercice	(520)	(1 248)
Évolution de la dette actuarielle sur l'exercice	2023	2022
Dette actuarielle (DBO) au début de la période	(1 861)	(2 535)
Coût net des services	(666)	(1 237)

GROUPE PARROT – COMPTES CONSOLIDÉS 2023

Intérêt net sur passif / actif	(39)	(11)
Modification de régime	2	(1)
Effets de Réduction / Liquidation	183	-
Gains / (pertes) d'expérience générés sur la période	(18)	(911)
Gains / (pertes) liés aux changements d'hypothèses démographique	(167)	271
Gains / (pertes) liés aux changements d'hypothèses financières	(804)	2 300
Rendement de l'actif	190	(578)
Prestations payés	941	914
Écarts de conversion	(101)	(73)
Dette actuarielle (DBO) à la fin de la période	(2 339)	(1 861)

Entités	Principale hypothèse %		2023		2022	
	PSA et PDRO ⁽¹⁾	Pix4D SA	PSA et PDRO ⁽¹⁾	Pix4D SA ⁽²⁾	PSA et PDRO ⁽¹⁾	Pix4D SA ⁽²⁾
Taux d'actualisation	3,30%	1,60%	3,73%	2,25%		
Taux d'inflation	1,80%	1,00%	1,80%	1,00%		
Taux de progression des salaires	3,40%	1,50%	1,50%	1,50%		

⁽¹⁾ Respectivement, entités Parrot SA et Parrot Drones SAS.

5.31. Note 31 – Autres provisions non courantes

en milliers d'euros	31/12/22	Dotations	Reprises	Reclass.	Écarts de conv.	31/12/23
Provisions pour garanties non courantes	-	-	-	-	-	-
Autres prov. pour risques et charges	126	-	-	-	-	126
Total des provisions non courantes	126	-	-	-	-	126

Les provisions non courantes correspondent, à la clôture 2023, à des litiges divers.

5.32. Note 32 - Provisions courantes

► Variation des provisions courantes au cours de l'exercice

en milliers d'euros	31/12/22	Dotations	Reprises	Reclass.	Écarts de conv.	31/12/23
Provisions pour garanties données aux clients	330	777	(658)	-	10	459
Autres provisions pour risques et charges	1 846	2 370	(1 603)	(0)	(59)	2 554
Total des provisions courantes	2 176	3 147	(2 261)	(0)	(49)	3 013

Les provisions courantes sont principalement composées de :

- provision pour garantie pour 0,5 M€ en 2023 (contre 0,3 M€ en 2022),
- provisions pour restructurations pour 0,7 M€ en 2023 (contre 0,2 M€ en 2022) : correspondant aux indemnités de départ restantes à payer sur le premier trimestre 2024 suite à la mise en œuvre d'une rupture conventionnelle collective en 2023 au sein des entités françaises de Parrot,
- provisions pour engagements fournisseurs pour 1,7 M€ en 2023 contre 1,5 M€ en 2022 : correspond au risque de paiement d'indemnités engagements fournisseurs suite à des modifications de plan de production prises fin 2022 et complétées courant 2023.
- autres provisions : 0,2 M€ en 2023 contre 0,1 M€ en 2022.

5.33. Note 33 – Dettes fournisseurs, dette d'impôt courant, autres dettes courantes et non courantes

► Dettes fournisseurs, dette d'impôt courant et autres dettes courantes

Le poste fournisseurs s'élève à 5,3 M€ au 31 décembre 2023 contre 9,2 M€ au 31 décembre 2022. Cette variation est principalement liée aux efforts réalisés par le Groupe sur la diminution des frais généraux sur l'exercice.

La CVAE, qui s'élève à 17 K€ en 2023 (contre 19 K€ en 2022) est classée en dette d'impôt courant.

Les avoirs à émettre pour 0,5 M€ en 2022 correspondaient aux provisions pour retours commerciaux et garantie de marge.

Les dettes fiscales et sociales en 2023 correspondent essentiellement aux provisions pour congés payés, provisions pour bonus et aux dettes de TVA.

Les autres dettes courantes s'élèvent à 3,3 M€ (contre 2,9 M€ en 2022) sont principalement composées de produits constatés d'avance et de dettes provisionnées pour participation des salariés.

en milliers d'euros	31/12/23	31/12/22
Fournisseurs	5 276	9 174
Dette d'impôt courant	146	84
Avoirs à émettre	30	477
Dettes fiscales et sociales	6 166	8 142
Dettes de put	(0)	0
Avances et acomptes reçus	734	1 128
Autres dettes courantes	3 258	2 901
Autres dettes courantes	10 187	12 647

► Autres dettes non courantes

en milliers d'euros	31/12/23	31/12/22				
Dettes de put	2 638	2 963				
Autres dettes	5	-				
Autres dettes non courantes	2 643	2 963				
en milliers d'euros	31/12/22	Variations par capitaux propres	Variations par P&L	Écarts de conv.	Reclass.	31/12/23
Option de vente Pix4D	(2 962)	488	-	(164)	-	(2 638)
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	(2 962)	488	-	(164)	-	(2 638)

Les obligations de Parrot relatives au rachat des titres Pix4D sont enregistrées en dettes sur acquisitions d'intérêts minoritaires, classées en dettes non courantes pour 2,6 M€ compte tenu de la date d'exercice à plus d'un an. Ces options d'achats sont évaluées à la juste valeur en fonction de la performance opérationnelle, soit à la valeur actualisée du prix d'exercice estimé, sur la base des niveaux de marge et de chiffre d'affaires. Le taux d'actualisation reflète le coût marginal d'endettement de Parrot.

5.34. Note 34 – Instruments financiers

► Catégorisation et juste valeur (JV) des actifs et passifs financiers

Au 31 décembre 2023en milliers d'euros	Juste valeur par résultat	Juste valeur par OCI	Coût amorti	Valeur au bilan	Juste valeur
Autres créances rattachées à des participations et dépôts de garantie	-	-	935	935	-
Autres immobilisations financières	-	5 708	-	5 708	5 708
Clients	-	-	5 727	5 727	-
Autres créances courantes	-	-	6 058	6 058	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 063	-		28 063	28 063
Total actifs financiers	28 063	5 708	12 720	46 491	33 771
Dettes financières non courantes	-	-	0	0	-
Dettes sur acquisitions d'intérêts minoritaires	-	2 638	-	2 638	-
Dettes fournisseurs	-	-	5 276	5 276	-
Autres dettes courantes	-	-	10 187	10 187	-
Total passifs financiers		2 638	15 464	18 102	-
Au 31 décembre 2022en milliers d'euros	Juste valeur par résultat	Juste valeur par OCI	Coût amorti	Valeur au bilan	Juste valeur
Autres créances rattachées à des participations et dépôts de garantie	-	-	878	878	-
Autres immobilisations financières	-	2 170	-	2 170	2 170
Clients	-	-	6 417	6 417	6 417
Autres créances courantes	-	-	6 643	6 643	6 643
Trésorerie et équivalents de trésorerie	68 465	-	-	68 465	68 465
Total actifs financiers	68 465	2 170	13 938	84 573	83 695
Dettes financières non courantes	-	-	0	0	-
Dettes sur acquisitions d'intérêts minoritaires	2 963	-	-	2 963	2 963
Dettes fournisseurs	-	-	9 174	9 174	9 174
Autres dettes courantes	-	-	12 647	12 647	12 647
Total passifs financiers	2 963		21 821	24 784	24 784

► Hiérarchie de juste valeur

Les critères utilisés pour classer les instruments financiers dans chaque niveau de juste valeur sont des critères objectifs basés sur la définition des niveaux de juste valeur selon la norme IFRS 7.

Les classes d'actifs et de passifs valorisées à la juste valeur après leur première comptabilisation sont les suivantes :

- Actifs/passifs évalués à la juste valeur par le compte de résultat et par les autres éléments du résultat global ;
- Actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ;
- Instruments dérivés qualifiés en couverture de flux futurs de trésorerie.

La hiérarchie des justes valeurs se compose des niveaux suivants :

- Des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (Niveau 1) ;
- Des données d'entrée autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix) (Niveau 2) ;

GROUPE PARROT – COMPTES CONSOLIDÉS 2023

- Des données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données d'entrée non observables) (Niveau 3).

Nous n'avons pas effectué de transfert entre les différents niveaux, entre les années 2022 et 2023.

Au 31 décembre 2023 en milliers d'euros	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués à la juste valeur, dont :				
Actifs financiers	5 708	-	-	5 708
Créances de loyers non courantes	-	-	-	-
Créances de loyers courantes	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 063	28 063	-	-
Total Actif	33 771	28 063	-	5 708
Total Passif	-	-	-	-
Au 31 décembre 2022 en milliers d'euros	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués à la juste valeur, dont :				
Actifs financiers	2 170	-	-	2 170
Créances de loyers non courantes	(0)	-	-	(0)
Créances de loyers courantes	118	-	-	118
Trésorerie et équivalents de trésorerie	68 465	68 465	-	-
Total Actif	70 753	68 465	-	2 287
Total Passif	-	-	-	-

► Échéancier des dettes financières

Les dettes financières sont détaillées en Note 27 – Dettes financières.

► Analyse des créances clients et de leur antériorité

Au 31 décembre 2023 en milliers d'euros	Non échues	Créances clients pour lesquelles la date d'échéance de paiement est dépassée				Total
		0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	>1 an	
Créances clients	4 656	337	44	104	628	5 769
Dont couverture COFACE	432	202	-	-	(69)	566
Créances client non couvertes	4 223	136	44	104	697	5 204
Provisions clients et comptes rattachés	-	-	-	-	(136)	(136)
Total créances clients	4 656	337	44	104	492	5 633

La méthode d'évaluation des provisions clients reste inchangée.

Au 31 décembre 2022 en milliers d'euros	Non échues	Créances clients pour lesquelles la date d'échéance de paiement est dépassée				Total
		0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	>1 an	
Créances clients	5 528	228	360	206	253	6 574
Dont couverture COFACE	1 750	170	-	(71)	(0)	1 848
Créances client non couvertes	3 778	58	360	277	254	4 726
Provisions clients et comptes rattachés	-	-	-	-	(221)	(221)
Total créances clients	5 528	228	360	206	32	6 353

GROUPE PARROT – COMPTES CONSOLIDÉS 2023

Les créances pour lesquelles la date d'échéance est dépassée concernent un nombre limité de clients qui font l'objet d'analyses et de suivis précis. Le cas échéant, des provisions pour dépréciations ont été constatées pour un montant total de 136 K€, soit une baisse de 85 K€ comparé à l'année 2022.

La hausse des créances clients antérieures à plus d'un an provient notamment de décalages entre la production des drones et la refacturation des matières premières par les EMS.

La politique du Groupe en matière des créances clients consiste en la gestion des couvertures du contrat COFACE existant et la surveillance régulières des créances clients.

► Instruments de couverture

Néant.

5.35. Note 35 – Risques financiers

5.35.1. Risque de change

Le Groupe est exposé à deux types de risques de change, pouvant impacter le résultat et les capitaux propres : d'une part, des risques liés à la conversion, pour les besoins de l'élaboration des comptes consolidés, des comptes en devises des filiales consolidées ayant une devise fonctionnelle différente de l'euro et d'autre part, des risques opérationnels sur les flux d'exploitation ou de nature financière non libellés en devises de fonctionnement des entités. En 2023 :

- 41 % du chiffre d'affaires du Groupe,
- 75 % du coût des ventes, et
- 8 % des dépenses opérationnelles

sont libellés en USD ou devises rattachées à ce dernier, le Groupe est exposé aux fluctuations de cette devise par rapport à l'euro. Le Groupe n'a pas couvert son exposition nette à la variation de l'USD.

Afin de limiter l'impact de la variation de l'USD sur sa rentabilité, le Groupe développe les ventes libellées dans cette devise. À fin décembre 2023, 51 % de la trésorerie et des autres actifs financiers courants du Groupe est en USD ou devises rattachées.

► Exposition au risque de change

en milliers de devises au 31 décembre 2023	USD	HKD	GBP	CNY	JPY	EUR	AUD	KRW	CHF
Créances commerciales	11 955	-	-	2 386	157 046	690	-	-	-
Dettes fournisseurs	6 603	-	560	504	1 138	569	704	173 445	399
Autres créances rattachées à des participations	5 520	-	-	-	-	-	-	-	-
Compte courant	8 727	-	507	-	-	-	-	-	0
Instruments financiers dérivés	7 272	-	435	-	-	-	-	-	35

en milliers de devises au 31 décembre 2022	USD	HKD	GBP	CNY	JPY	EUR	AUD	CHF
Créances commerciales	14 466	-	-	-	57 643	463	-	-
Dettes fournisseurs	(3 582)	-	(293)	(5 232)	-	(1 484)	(365)	(599)
Autres créances rattachées à des participations	5 520	-	-	-	-	-	-	-
Compte courant	18 686	3 434	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés	22 144	-	902	-	-	-	-	36

GROUPE PARROT – COMPTES CONSOLIDÉS 2023

en milliers d'euros au 31 décembre 2023	Impact sur le compte de résultat	Impact en capitaux propres	Impact sur le compte de résultat	Impact en capitaux propres
	Appréciation de 10% des devises par rapport à l'euro		Appréciation de 10% de l'euro par rapport aux devises	
Créances commerciales	1 424	-	(1 165)	-
Dettes fournisseurs	903	-	(629)	-
Autres créances rattachées à des participations	-	555	-	(454)
Compte courant	-	942	-	(771)
en milliers d'euros au 31 décembre 2022	Impact sur le compte de résultat	Impact en capitaux propres	Impact sur le compte de résultat	Impact en capitaux propres
	Appréciation de 10% des devises par rapport à l'euro		Appréciation de 10% de l'euro par rapport aux devises	
Créances commerciales	1 604	-	(1 312)	-
Dettes fournisseurs	(747)	-	611	-
Autres créances rattachées à des participations	-	575	-	(470)
Compte courant	-	1 992	-	(1 630)

Le tableau de sensibilité au risque de change ci-dessus montre l'impact d'une appréciation ou d'une dépréciation de 10 % de l'euro contre les autres devises sur les montants des créances clients, dettes fournisseurs et instruments financiers dérivés de couverture. Il précise également comment cet impact se traduirait dans les comptes.

5.35.2. Risque de taux

La trésorerie peut être placée de façon ponctuelle sur des supports sans risque avec des taux sous-jacents majoritairement à trois mois maximums.

Durant l'exercice 2023, la trésorerie du Groupe est restée pleinement disponible.

L'entreprise n'a fait l'objet d'aucun endettement financier au cours de l'exercice passé.

Par ailleurs, le Groupe dispose d'un niveau de trésorerie de 28,1 M€ au 31 décembre 2023.

5.35.3. Risque sur les actions propres

Le Groupe ne détient plus d'actions en propre (cf. Note 26.3 - Actions propres). Selon les échéances des plans d'actions gratuites dont bénéficient certains salariés de l'entreprise, le Groupe procède de manière ponctuelle à une augmentation de capital pour disposer des volumes d'actions à distribuer.

5.35.4. Risque de liquidité et contrepartie

La gestion du risque de liquidité est centralisée au niveau de la Direction financière. La gestion de la trésorerie globale au niveau du Groupe permet de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes.

La politique de financement de Parrot est d'assurer à tout moment la liquidité nécessaire au financement des actifs du Groupe, de ses besoins de Trésorerie court terme et de son développement tant en termes de durée que de montants, et ce au moindre coût.

► Actifs financiers au 31 décembre 2023

Le risque de contrepartie représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients.

GROUPE PARROT – COMPTES CONSOLIDÉS 2023

La valeur nette comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Groupe face au risque de crédit. Au 31 décembre 2023, l'exposition maximale au risque de crédit se présente donc ainsi :

- Clients : 5,7 M€
- Autres créances : 13,4 M€
- Trésorerie et équivalents de trésorerie : 28,1 M€

Depuis 2016, la politique du groupe Parrot consiste à diversifier la gestion du risque de contrepartie en répartissant les placements dans des établissements bancaires de premier rang et sur différentes maturités, et en assurant un suivi régulier.

Face au risque de contrepartie des créances clients, il est comptabilisé une provision pour créances douteuses, qui peut correspondre à la totalité ou à une quote-part du montant, déterminée en fonction de la probabilité de recouvrement de la créance.

Pour se prémunir du risque de crédit et donc couvrir son risque de non-paiement, le Groupe a mis en place des procédures de recouvrement et de blocage de comptes clients.

Une police Coface garantit le non-recouvrement des créances de certains clients français et étrangers de la Société localisés au sein des zones "1" et "2" (couvrant respectivement les pays de l'OCDE et le reste du monde selon les critères déterminés par la COFACE) au titre des ventes des produits de la Société, ainsi que les ventes effectuées par les filiales Parrot Drones, Parrot Inc. et Parrot Asia Pacific Ltd. Le montant de la garantie s'élève à 90 % de la créance nette garantie hors TVA.

► Passifs financiers au 31 décembre 2023

La capacité du Groupe à assurer le service de sa dette dépend de la performance de ses activités opérationnelles et de sa capacité à générer de la trésorerie par ses activités. L'échéance des passifs financiers se présente ainsi :

Au 31 décembre 2023en milliers d'euros	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuel	< 1 an	1-2 ans	2-5 ans	> 5 ans
Passifs financiers						
Emprunts et dettes fin. divers	-	-	-	-	-	-
Dettes de loyers non courantes	6 440	-		1 550	2 751	2 139
Dettes fournisseurs	5 276	-	5 276	-	-	-
Dettes de loyers courantes	1 901	-	1 901	-	-	-
Autres dettes	12 830	-	12 830	-	-	-
Total Passifs financiers	26 448	-	20 007	1 550	2 751	2 139
Passifs financiers dérivés						
Au 31 décembre 2022en milliers d'euros	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuel	< 1 an	1-2 ans	2-5 ans	> 5 ans
Passifs financiers						
Emprunts et dettes fin. divers	0	-	-	0	-	-
Dettes de loyers non courantes	7 571	-	-	1 991	2 918	2 662
Dettes fournisseurs	9 174	-	9 174	-	-	-
Dettes de loyers courantes	2 610	-	2 610	-	-	-
Autres dettes	15 241	-	15 241	-	-	-
Total Passifs financiers	34 595	-	27 024	1 991	2 918	2 662
Passifs financiers dérivés	-	-	-	-	-	-

5.35.5. Risques financiers liés aux conditions macroéconomiques

La situation générale a été bien maîtrisée en 2023. Dans un environnement incertain, cela ne présage pas des tendances futures.

► Impacts liés à l'inflation

L'environnement inflationniste n'a pas pesé de manière significative sur les comptes du Groupe. Les impacts se sont concentrés sur :

- la masse salariale du Groupe, qui a été alignée sur les effets de l'inflation au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2023, et
- les taux d'intérêts bancaires, impactant (i) les variations de périmètre selon les conditions stipulées par la norme IFRS 16 (voir Note 15 – Droits d'utilisation : impacts IFRS 16) et (ii) les provisions pour engagements retraites du Groupe (voir Note 30 – Provisions pour retraites et engagements assimilés).

Concernant les autres coûts, dont ceux liés à la production, le Groupe n'a enregistré aucun impact notable.

► Impacts directs liés au conflit armé en Ukraine

Depuis le 24 février 2022, un conflit armé oppose l'Ukraine à la Russie. Le Groupe Parrot a évalué les effets dudit conflit sur sa performance financière, qui se traduisent principalement par la commercialisation de produits à des pays limitrophes aux deux pays en guerre.

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe n'a identifié aucun effet direct du conflit armé sur sa performance financière. Pour rappel, en 2022, ces effets spécifiquement identifiés se présentaient comme suit :

en milliers d'euros	31/12/22
Chiffre d'affaires (A)	1 626
Coût des ventes (B)	(772)
Marge brute (A+B)	853

Conformément aux recommandations de l'Autorité des marchés financiers (AMF), à des fins de comparabilité, et afin de permettre une correcte compréhension de la performance financière du Groupe Parrot, ces impacts n'ont pas été classés comme relevant d'éléments non courants.

Il convient enfin de noter que :

- le Groupe ne commercialise pas ses produits en Russie ;
- le conflit armé n'a pas eu d'impact identifié sur le coût de revient des produits commercialisés par le Groupe ;
- aucune augmentation des cyberattaques envers le Groupe n'a été constatée depuis le début du conflit.

5.36. Note 36 - Impacts financiers des risques environnementaux

Le Groupe Parrot n'a pas identifié d'effets présents ou futurs des changements climatiques sur sa performance financière ou ses activités. Notamment, le Groupe ne possède aucune activité industrielle en propre et n'est pas soumis au Règlement pour sécuriser la fabrication et l'utilisation des substances chimiques dans l'industrie européenne (REACH), ni à aucune réglementation majeure en lien avec les risques climatiques.

En ce sens, le Groupe Parrot n'a pas mis en œuvre de plan d'action détaillé ou d'engagement précis relatifs aux effets présents ou futurs des changements climatiques sur sa performance financière dans la mesure où ces enjeux restent limités au regard de l'activité du Groupe et de son organisation.

Les assurances couvrent (dans les limites des polices concernées et sous réserve des franchises et exclusions) Parrot pour les dommages causés à ses locaux et à ses principaux stocks par des événements climatiques (tempête, ouragan, cyclone, grêle, inondation, « catastrophes naturelles » au sens de la législation française pour les risques situés en France). Les assurances ne couvrent pas Parrot pour les

GROUPE PARROT – COMPTES CONSOLIDÉS 2023

conséquences financières subies par Parrot du fait de dommages causés par des évènements climatiques à ses sous-traitants (en particulier ceux en charge de la fabrication, dits EMS) et fournisseurs.

5.37. Note 37 - Informations complémentaires au tableau des flux de trésorerie

5.37.1. Cessions de filiales

en milliers d'euros	Sky-Hero	Total
Remboursement de créances	-	-
Cession nette de la trésorerie cédée	-	-

Les plus ou moins-value de cession pour 3 407 K€ sont calculées en retranchant des prix de cessions convenus avec l'acquéreur les valeurs vénale des titres dont les impacts sont précisés dans le tableau ci-dessous.

en milliers d'euros	Sky-Hero	Total
Prix de cession	5 952	5 952
Dont trésorerie cédée	-	-
Impact de déconsolidation	(2 545)	(2 545)
Plus/moins-value de cession	3 407	3 407

5.37.2. Variation du besoin en fonds de roulement

Le tableau ci-dessous détaille les variations du BFR présenté dans le TFT au 31 décembre 2023. Les postes significatifs sont ensuite réconciliés individuellement dans les notes/tableaux de passages ci-après.

Le détail de la variation du besoin en fonds de roulement, issu du tableau des flux de trésorerie, est présenté ci-dessous :

en milliers d'euros	31/12/23
Variation du besoin en fonds de roulement	(11 045)
Incidence de la var. des stocks et en cours (A)	(4 560)
Incidence de la var. des clients & créances diverses (B)	2 055
Incidence de la var. des fournisseurs & autres dettes (C)	(7 070)
Créances et dettes fiscales (D)	(1 470)

(a) La variation des stocks et en-cours est en lecture directe (cf. "Note 20 – Stocks").

(b) La variation des clients et autres débiteurs est présentée ci-dessous.

(c) La variation des fournisseurs et autres crédeuteurs est présentée ci-dessous (cf. "Note 33 - Dettes fournisseurs, dette d'impôt courant, autres dettes courantes et non courantes" pour les éléments hors BFR).

en milliers d'euros	31/12/22	Variation	31/12/23
Clients	6 638	(775)	5 863
Dépréciation des clients	(221)	85	(136)
Total créances clients (E)	6 417	(690)	5 727
en milliers d'euros	31/12/22	Variation	31/12/23
Créances de TVA	1 775	(793)	982
Charges constatées d'avance	1 343	(179)	1 163
Débiteurs divers	1 714	359	2 073
Créances de loyers courantes	118	(118)	0
Avances et acomptes versés	1 756	(94)	1 663
Créances sociales	55	122	177

GROUPE PARROT – COMPTES CONSOLIDÉS 2023

Total créances diverses	6 761	(703)	6 058
Total créances diverses hors créances de loyers courantes (F)	6 643	(585)	6 058
en milliers d'euros	31/12/22	Variation	31/12/23
Autres créances non courantes	9	(2)	7
Total autres actifs non courants (G)	9	(2)	7

La réconciliation du BFR sur les postes clients et autres débiteurs est présentée ci-dessous.

en milliers d'euros	Variation
Incidence de la var. des clients & autres débiteurs issue du TFT	2 055
Total créances clients	(690)
Total créances diverses hors créances de loyers courantes	(585)
Total autres créances - non courantes	(2)
Réconciliation du BFR (B + E + F + G)	779

L'écart de 779 K€ entre la variation des clients et autres débiteurs et la variation du BFR s'explique principalement par :

- aux écarts de conversion pour +32 K€,
- au reclassement des créances et des dettes fiscales pour +219 K€,
- au reclassement de la créance liée à la cession de Sky-Hero pour +474 K€, en moins de la ligne "Cession des actifs financiers".

en milliers d'euros	31/12/22	Variation	31/12/23
Fournisseurs	9 174	(3 897)	5 276
Total fournisseurs (H)	9 174	(3 897)	5 276
en milliers d'euros	31/12/22	Variation	31/12/23
Avoirs à émettre	477	(447)	30
Dettes fiscales et sociales	8 142	(1 976)	6 166
Avances et acomptes reçus sur commandes	1 128	(393)	734
Autres dettes	2 901	357	3 258
Total autres dettes courantes (I)	12 647	(2 460)	10 187
en milliers d'euros	31/12/22	Variation	31/12/23
Autres dettes - non courant	-	5	5
Total autres dettes non courantes (J)	-	5	5

La réconciliation du BFR sur les postes fournisseurs et autres créditeurs est présentée ci-dessous :

en milliers d'euros	Variation
Incidence de la var. des fournisseurs & autres créditeurs	(7 070)
Total fournisseurs	(3 897)
Total autres dettes	(2 460)
Total autres dettes - non courant	5
Réconciliation du BFR (C - H - I - J)	(717)

GROUPE PARROT – COMPTES CONSOLIDÉS 2023

L'écart de (717) K€ entre la variation des fournisseurs et autres créditeurs et la variation du BFR s'explique à hauteur de 263 K€ par des écarts de conversion, par le reclassement de créances et dettes fiscales pour (219) K€ et à hauteur de (766) K€ par des charges IFRS 2 Pix4D.

5.38. Note 38 – Rémunération des dirigeants

► Montant global des rémunérations versées aux membres du comité de direction

en milliers d'euros	31/12/23	31/12/22
Rémunérations fixes	1 454	1 398
Rémunérations variables	342	329
Avantages à court terme	1 796	1 727
Avantages à long terme	-	17
Paiements en actions	181	406
Total	1 977	2 149

En 2023, le comité de direction est composé des 7 membres suivants : Président-directeur général, Directeur Administratif et Financier, Directeur des Ressources Humaines, Directeur des Systèmes d'Information, Directeur juridique, Directeur Marketing et commercial, Directeur achats et Production.

5.39. Note 39 – Parties liées

Le Groupe identifie les parties qui lui sont liées conformément aux dispositions de l'article 9 de la norme IAS 24.

► Entreprises associées

Il s'agit des entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable et qui sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Les transactions effectuées avec ces entreprises associées au cours de l'exercice 2023 ont été réalisées à des prix de marché et leur volume n'est pas significatif. Cf. "Note 17 - Entreprises mises en équivalence".

► Autres parties liées

Le principal actionnaire de Parrot est la société Horizon SAS qui est détenue et présidée par Henri Seydoux (Président-directeur général de Parrot).

Pour les filiales de Parrot SA, les transactions effectuées sont totalement éliminées en consolidation, toutes ses filiales étant consolidées par intégration globale. Ces transactions sont réalisées à des prix de marché.

Les rémunérations accordées aux principaux dirigeants sont détaillées en "Note 38 - Rémunération des dirigeants".

5.40. Note 40 – Engagements donnés ou reçus

► Engagements donnés

Le montant des commandes fermes au 31 décembre 2023 passées auprès de nos principaux fournisseurs s'élève à 15,7 M€. Une lettre d'intention émise par Parrot SA confirme le soutien financier à Parrot Drones SAS afin d'assurer la continuité d'exploitation et lui permettant d'honorer ses dettes. Une garantie de \$2m (soit 1,8 M€) a été signée en date du 29 janvier 2021, avec effet rétroactif au 5 mars 2020. Cette garantie a été octroyée à la société OnCore, en charge de la fabrication de l'ANAFI USA pour Parrot Drones aux États-Unis, et s'appliquera sur la durée de production de l'ANAFI USA.

GROUPE PARROT – COMPTES CONSOLIDÉS 2023

5.41. Note 41 – Honoraires des Commissaires aux comptes

► Honoraires au titre de l'exercice 2023

en milliers d'euros	EY		BM&A		Autre
	EY	Membre du réseau EY	BM&A	Membre du réseau BM&A	
Honoraires de certification des comptes individuels et consolidés					
Émetteur	83	-	73	-	-
Filiales intégrées globalement	28	84	28	-	37
Sous-total	111	84	101	-	37
Honoraires des services autres que la certification					
Émetteur	35	-	38	-	-
Filiales intégrées globalement	8	-	-	-	-
Sous-total	43	-	38	-	-
Total honoraires des Commissaires aux comptes	154	84	139	-	37

► Honoraires au titre de l'exercice 2022

en milliers d'euros	EY	EY		BM&A		Autre
		Membre du réseau EY	BM&A	Membre du réseau BM&A		
Honoraires de certification des comptes individuels et consolidés						
Émetteur	89	-	70	-	-	-
Filiales intégrées globalement	27	55	27	-	-	33
Sous-total	116	55	97	-	-	33
Honoraires des services autres que la certification						
Émetteur	10	50	22	-	-	-
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-
Sous-total	10	50	22	-	-	-
Total honoraires des Commissaires aux comptes	126	105	119	-	-	33

5.42. Note 42 – Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.